

Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes

Vol. 3 N° 1 Mars 1980



(2)

Mémoires

du

Curé Paquin

(1831 à 1843)

2ième partie

Introduction

La Société d'histoire de Deux-Montagnes est heureuse de vous présenter le premier numéro de ses cahiers d'histoire de Deux-Montagnes de l'année 1980. Fidèle à un de ses objectifs qui est de diffuser auprès de ses membres et auprès de la population en général tout document historique pouvant aider la compréhension de notre patrimoine, nous publions dans le présent cahier une deuxième tranche des "mémoires" du curé Jacques Paquin de Saint-Eustache.

En octobre 1979, la Société d'histoire de Deux-Montagnes publiait la première tranche de la troisième partie des "mémoires sur l'Eglise du Canada, sur le pays en général depuis la découverte en 1523 jusqu'à l'année 1843". Certains membres nous ont mentionné qu'il aurait peut-être fallu débiter avec la première partie des mémoires. Il est vrai que normalement nous aurions dû procéder de cette façon, mais nous vous rappelons que les deux premières parties sont aux Archives nationales à Ottawa et que ce n'est que tout récemment que les Archives ont consenti à nous en prêter une copie sur micro-film. Ne voulant pas retarder la diffusion de ce document si riche en couleur, l'exécutif de la société d'histoire a décidé d'en poursuivre la publication telle que commencée.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce cahier se compose de deux parties: en blanc, le texte dactylographié des "mémoires", en jaune, le texte original correspondant. De plus,

la pagination du cahier 2 des mémoires du curé Paquin débute avec la fin du premier cahier des mémoires. De cette façon, ceux qui voudront regrouper les cahiers portant sur les mémoires du curé Paquin pourront le faire facilement.

Le présent cahier traite principalement de l'année 1835 et des difficultés vécues par le clergé de Montréal. Les Protestants s'acharneront à détruire la crédibilité du clergé de Montréal en tentant de ternir sa réputation. C'est ainsi qu'une prostituée du nom de Maria Monk retiendra bien longtemps l'attention du public montréalais.

La lecture de ces quelques pages nous font voir dans quel climat social et religieux vivait la société québécoise à la veille des troubles des années 1837-38.

Bonne lecture à tous!

Claude-Henri Grignon
Président

CHAP: V

Nos dignes voisins des Etats Unis après avoir donné l'exemple barbare des persécutions religieuses et de la destruction des propriétés appartenant à des communautes catholiques comme on l'a fait voir dans le Chapitre précédent et comme on ne sera pas longtemps le voir encore, portèrent en 1835. Le poison dont ils regorgent jusque dans le sein du catholicisme le plus pur et l'Eglise la plus paisible du Bas Canada. Je citerai ici en entier l'extrait d'un de leurs journaux le Protestant Vindicator de New York du 14 octobre de cette année, qui prouvera jusqu'à l'évidence qu'on est tellement crédule dans le protestantisme américain et comme ils peuvent en venir au point de remuer les plus sales immondices au milieu desquels ils vivent pour les attribuer à ceux qu'ils veulent persécuter par esprit seul de fanatisme plattement ignorant.

Cet extrait (1) du Protestant Vindicator ressemble à ces contes immoraux exhumés du répertoire des cent mille calomnies que l'envie, la rage et le renégatisme ont inventé contre les catholiques dans le changement de religion des siècles barbares et protestans que croient encore les ignorans américains qui voient les crimes et les meurtres que commettent leurs ministres comme celui qui dernièrement avait tué l'infortunée qu'il avait séduite comme on le voit dans leurs papiers publics de cette époque. Nous taisons par respect, les noms des prêtres remarquables par leur piété, cités dans cet impûr salmigondis; parce qu'ils seraient salis de se trouver en si mauvaise et si ordurière compagnie. Le voici enfin: "Il est maintenant dans New York une jeune femme canadienne alliée à des écossais qui, dans un âge tendre fut mise dans

(1) Maria Monk 1835 (inscription dans la marge)

une école de couvent suivant la coutume du pays pour y recevoir l'éducation que les religieuses se plaisent à donner. Comme il est ordinaire trompée par les artifices que ces amantes des prêtres romains savent si bien employer, elle devint une intime de l'Hotel dieu de Montréal, avec l'intention de demeurer dans cette cage d'oiseaux malpropres jusqu'à sa mort. Elle alla si loin dans le sentier de la misère, qu'elle prit le voile et par conséquent initiée à une grande partie des mystères abominables de ces cachots d'infamie et d'angoisse."

"A la fin son âme se révolta devant les atrocités des meurtres et des impudicités qu'elle était obligée de voir et de souffrir. Dans une circonstance elle fut obligée de commettre un enfanticide par ordre de l'Abbesse et de l'Evêque suffragant auxiliaire et vicaire général conjointement avec les Chapelains de la Communeauté religieuse dont nous avons parlé plus haut et des Chapelains de l'Eglise de St Jacques. Voici comment elle exécuta ce crime par ordre: on étouffa cette malheureuse (1) entre deux lits de plume et les autres religieuses pesèrent sur son corps. Pendant qu'on exécutait ce meurtre cinq prêtres catholiques l'Abbesse et sept Nones étaient présents et tous ces procédés furent conduits par elle et ses Mirmidons."

"La cause prétendue du meurtre était que la jeune personne ne voulait plus se soumettre aux indignités révoltantes qu'elle avait déjà été obligée de supporter. Un des prêtres et plusieurs religieuses le premier volontairement et les autres par crainte continuèrent à danser sur le corps de la malheureuse victime jusqu'à ce que son cadavre fut absolument écrasé! Son crime était

 (1) Maria Monk 1835 (inscription dans la marge)

d'avoir blâmé la conduite de l'Evêque et d'autres prêtres en conversant une autre religieuse et probablement en avouant sa résolution de ne plus répondre aux questions obscènes qu'on lui adressait continuellement au confessionnal. Elle avait aussi exprimé qu'elle était déterminée à souffrir plutôt la torture que de se soumettre aux exigences de l'Evêque et des prêtres compagnons de ses débauches. Craignant qu'elle ne vint à s'échapper ou à dévoiler les mystères de cet antre de meurtres et d'infamies; les Sts Directeurs de l'Hotel Dieu résolurent de la réduire au silence et d'intimider les compagnes de sa réclusion. Ils effectuèrent ce dessein en l'étouffant comme on vient de dire et en cachant son cadavre dans un souterrain qui sert de réceptacles ordinaires aux victimes égorgées dans ce Couvent".

"La jeune Dame qui est maintenant à New Y avait aussi commencé à ressentir de la répugnance contre les vices horribles qui l'entouraient et aurait probablement été enveloppée dans la même catastrophe tragique si le meurtre de sa compagne ne lui eut appris à être plus circonspecte. De ce moment elle résolut de faire tous ses efforts pour se soustraire (1) à la vigilance de l'abbesse, du sérail des prêtres, au pouvoir de l'évêque et des autres prêtres qui visitent ordinairement ce Couvent".

"La divine providence voulut bien favoriser son dessein et profitant de la seule occasion favorable qui pût lui être offerte, pendant qu'elle était portière à l'entrée de l'Hotel dieu, elle s'échappa dans une soirée sombre de cet antre de tous les vices, laissant plus de vingt de ses compagnes en état de grossesse".

(1) "Ditto" (inscription dans la marge)

"Il suffit maintenant d'ajouter que le récit de ce qu'elle a éprouvé, un détail complet et authentique des scènes qui se passent journellement à l'Hotel dieu de Montréal est sur le point d'être publié et nous assurons nos amis que ces descriptions toutes dégoûtantes qu'elles puissent être seront le tableau exact et fidèle de la vie des couvens en tout tems et en tous lieux."

Si nous n'eussions lu nous mêmes cet écrit, dit l'Ami du Peuple, dans les colonnes du Protestant Vindicator nous n'eussions jamais pu croire qu'une feuille publique aît ôsé imprimer de pareilles atrocités contre des personnes vertueuses et donner à ses lecteurs un semblable tissu de mensonges invraisemblables même. Il faut vraiment que les Editeurs du Protestant Vindicator soient aussi dépourvus de bon sens que de pudeur pour venir effrontément accuser de meurtre et de séduction des prêtres respectés partout et un Evêque âgé, chef vénérable d'un clergé vertueux! Il a cru par là nuire à notre religion et servir la sienne il s'est trompé grossièrement: car il prouve à tous que sa religion bien loin d'être une religion de charité en est une au contraire de haine et de calomnies atroces. Mais les personnes qu'attaque sa plume vénimeuse sont trop bien connues à Montréal pour que (1) cet infâme écrit puisse avoir d'autre effet que celui de faire mépriser au dernier degré les sales calomniateurs de la religion catholique. Ces fanatiques inventent ces calomnies invraisemblables dans nos moeurs pour couvrir les horreurs qu'ils ont commises à Boston, à Charlestown et ailleurs et se justifier aux yeux de leur mob des excès auxquels ils se portent journellement comme un peuple barbare et sans civilisation.

(1) "Maria Monk 1835" (inscription dans la marge)

Les hommes de toutes les croyances en Canada ont ri de pitié en lisant cet impûr et sale potin d'absurdités américaines; et les protestans eux mêmes sont ceux qui s'en montrent les plus indignés parce qu'ils déplorent que leur religion soit déshonorée par des productions aussi pullulantes que perverses. Nous aurions nous même dédaigné, continue Mr Rambeau de répondre à ces calomnies; sans la pensée qui nous est venue, du mal que pouvait faire ces fabuleuses accusations au Clergé et aux Catholiques Romains. Les Etats Unis exposés à trop de persécutions au milieu de fanatiques ignorans disposés à tout croire surtout le mal.

Les Editeurs du Protestant Vindicator lorsqu'ils ont porté aussi légèrement une accusation de meurtre contre des hommes qui occupent les premiers rangs dans notre Société ont sans doute compté sur la charité de la religion catholique et sur la distance qui les séparent de ceux qu'ils attaquent pour éviter les poursuites légales auxquelles ils se sont si évidemment exposés. Nous espérons cependant que leur espoir sera déçu et que les personnes attaquées sentiront que (1) s'il est beau de ne point se venger il est de leur devoir de faire reporter l'honneur de la religion et de dissiper l'affreux soupçon que ces calomnies pourraient jeter dans des âmes ignorantes et de réparer le tort qu'elles peuvent avoir déjà fait à la Société catholique des Etats Unis.

Ce conseil serait excellent s'il était question de poursuivre des personnes capables de payer les frais mais ceux dont il est question ici sont probablement des gueux qui n'ont pas plus d'argent que d'honneur et qui paieraient les frais d'un procès par quelques Yankees Triks. La seule punition convenable à de tels

(1) "Ditto" (inscription dans la marge)

personnages serait le goudron, la plume, le nettoyage des étables de l'Augias des Etats ou mieux encore un bain dans un des cloaques de New York. A des ames aussi basses, on ne peut trop avilir le chatiment.

Nous rougissons, reprend Mr Rambeau, d'entrer avec les Editeurs du Protestant Vindicator, dans les détails de cette sale affaire, de les forcer de dire où ils ont puisé leurs renseignements et de montrer sur quelle autorité ils se sont fondés. Nous devons le faire cependant et nous allons raconter les faits qui sont venus à notre connaissance depuis la lecture de ce dégoûtant écrit.

"Il y a environ deux mois une jeune femme se présenta dans l'un des principaux hotels de notre ville. Elle était accompagnée d'un ministre méthodiste des Etats Unis. Cette femme était dans un état de grossesse; elle commença à débiter dans l'Hotel, la fable ridicule du Protestant Vindicator. Elle prétendit qu'elle avait été séduite par un prêtre de cette ville et le ministre qui l'accompagnait fit circuler cette histoire du mieux qu'il pût et les maîtres de la maison qui ne pouvaient croire à pareil conte parce qu'ils connaissaient l'honneur et la vertu de notre Clergé, surveillèrent sa conduite et ne tardèrent à découvrir que son conducteur n'était pas l'Ange du jeune Tobie mais qu'il existait entr'eux des liaisons plus intimes que celles de la Charité. Ils interrogèrent cette malheureuse et après avoir obtenu d'elle l'aveu qu'elle était soldée pour débiter cette fable, ils la mirent aussitôt à la porte ainsi (1) que son ministre. Ils allèrent de là trouver plusieurs magistrats et des hommes de lois pour intenter une action de dommage contre le prêtre qu'elle disait être son

(1) "Maria Monk 1835" (inscription dans la marge)

séducteur et de faire ainsi un scandale public; mais partout, ils fûrent repoussés honteusement".

"Cependant le bruit de cette affaire se répandit dans la ville et plusieurs personnes jalouses de découvrir la source de ce bruit allèrent trouver la mère de la jeune femme. Elles apprirent d'elle que sa fille avait été séduite par le ministre même qui l'accompagnait et qui accusait les prêtres catholiques de cette faute. Et de plus que depuis lors sa fille avait mené une vie fort libertine et que ce n'était que depuis quelques mois que le ministre était venu la ramener à Montréal, sans doute pour la faire servir à son infâme projet contre les prêtres de Montréal. La mère dit qu'on lui avait offert aussi à elle même une assez forte somme si elle voulait faire serment que sa fille avait été séduite à l'Hotel dieu de cette ville. Tous ces faits sont prouvés et avant peu nous en publierons les preuves authentiques appuyées des affidavits de la Mère elle même le nombre de protestans distingués et même des ministres de cette religion qui ont pris part aux recherches et qui y ont trouvé des preuves de plus de la vertu de nos prêtres. Si nous voulions nous amuser à recueillir parmi les protestans de cette ville des attestations de la confiance et de l'estime publique dont jouissent les personnes aussi brutalement attaquées nous pourrions en voir partout. Mais ce témoignage serait superflus, il nous suffit de voir l'indignation qu'a soulevée dans notre ville l'écrit infâme du Protestant Vindicator".

"Nos lecteurs (1) peuvent voir maintenant sur quelle autorité respectable s'appuyaient les détracteurs de l'Hotel dieu! C'est sur la foi d'une prostituée que les êtres dégradés du Vindicator viennent taxer de meurtres et de débauches crapuleu-

(1) "Ditto" (inscription dans la marge)

ses un Evêque, des prêtres et toute une Communeauté religieuse! C'est sur la foi d'une fille publique dernier rebut de la Société qu'ils viennent flétrir lâchement le caractère de ces hommes vertueux et de ces filles vénérables qui ont consacré leurs vies au bien être de leurs semblables et qui ne cessent de se vouer à une pratique de charité constante! Ce peut il qu'il y ait des écrivains publics qui puissent se dégrader de la sorte et aillent puiser dans des sources aussi corrompues, la boue dont ils veulent salir ceux qu'ils haïssent? Les Editeurs du Protestant Vindicator ne peuvent donc pas être de bonne foi quand ils énoncent de pareilles accusations sur un pareil témoignage! D'ailleurs la haine que respire partout leur écrit pour tout ce qui est catholique nous fait bien voir qu'ils sont de mauvaise foi et nous porte à croire que c'est un complot formé entr'eux pour extorquer de l'argent et que le ministre séducteur de sa digne néophyte est un membre de leur association...!

"Quoiqu'il en soit, cet écrit les couvre de honte et ne pourra que nuire à la secte qu'ils défendent et souillent. Si nous pouvions les croire de bonne foi nous les inviterions à s'informer auprès des ministres et des membres de leur religion résidens à Montréal de la conduite et des moeurs des personnes qu'ils ont si lâchement calomniées. Qu'ils viennent eux-mêmes interroger les pauvres et les souffrans; qu'ils leur demandent quelles mains les soulagent! Qu'ils demandent aux protestans de cette ville que l'on vit jour (1) et nuit, dans l'année du coléra, porter partout au milieu des malades et des mourans, les secours de la religion...! Qu'ils viennent visiter cette enceinte hospitalière qu'ils ont transformé en théâtre de meurtres et de débauches et s'il leur reste encore un sentiment d'hon-

(1) "Maria Monk 1835" (inscription dans la marge)

neur ils verseront des larmes de honte et de remords. Mais plutôt qu'ils se gardent de venir parmi nous, car peut être que l'indignation publique leur infligerait le châtement qu'ils méritent et d'ailleurs des hommes de cette trempe sont un fléau pour une ville policée."

"Nous espérons publier les pièces relatives à cette sale affaire dans notre prochain numéro. Nous prouverons par le témoignage des parens de cette fille qu'elle a été folle depuis longtems, qu'elle a mené une conduite débordée et de plus qu'elle n'a jamais demeuré au Couvent de l'Hotel dieu. Nous ferons à cet égard toute la diligence possible. Nous prions le Protestant Vindicator de vouloir bien publier cet article, nous attendons de lui cette justice."

"Il est inutile sans doute de nous adresser maintenant à nos lecteurs et de leur faire aucune nouvelle observation sur ce sujet. Nous sommes assurés qu'ils ne sont déjà que trop révoltés des horreurs inventées contre les prêtres et les religieuses qu'ils estiment comme nous; et qui sentent combien il serait malheureux pour nous d'être unis à un pays où l'on affecte une haine aussi affreuse contre notre religion et où l'on se sert de moyens aussi atroces pour la détruire."

Quelque tems après que ces calomnies dégoûtantes eurent été révélées au monde par le Vindicator et les publications (1) des Ministres Méthodistes des Etats savoir les Révérends Pères en Dieu Hoit, Broulée, Burns, Storum, Maria Monk, F. Partridge et compagnie de mauvaises maisons qui s'étaient emparé de cette prostituée comme d'un moyen de dénigrer la religion catholique et surtout de gagner quelque argent par la vente de brochures, dans leur pays ouvert

 (1) "Assemblée protestante 1836" (inscription dans la marge)

à toutes les folies, les rêveries et l'on peut dire à toutes les bêtises possibles sur le fait de la religion. Tout à cours dans un état où la religion est un objet de spéculation, de commerce et de manufacture grossière et sans vivre ni bon sens. La mère, le frère de Maria Monk qui est un jeune homme comme il faut employé dans les bureaux du grand juge de Québec l'Honorable James Stuart et plusieurs particuliers respectables de Montréal donnèrent des affidavits sous serment pour prouver que cette sale créature non seulement n'avait pas été novice dans aucun Couvent de Montréal mais qu'elle n'avait pas même été jamais reçue dans les communautes chargées de l'instruction des petites filles ni comme externe ni pensionnaire ni enfin d'aucune manière quelconque.

De plus les citoyens protestans de Montréal les plus distingués de la ville s'assemblèrent publiquement dans la longue salle de M. J.O. Brown de cette cité pour repousser dans une assemblée publique l'atrocité et l'absurdité des accusations dont nous parlons dans ce moment. Cette nombreuse et respectable assemblée eut lieu le 3 avril 1836. L'Honorable Peter M'gill membre du Conseil Législatif occupa le fauteuil et ouvrit l'assemblée par une improvisation lumineuse pleine d'à propos. (1) Après lui l'Honorable Moffat M.P.P. le Rev Dr Perkins, W. Walker avocat, le Dr Fisher, J. Holmes magistrat, R. Corse Ecr. Dr W. Barber et W Lyman Ecr. parlèrent sur le même sujet et donnèrent tous des éloges sincères au Clergé Canadien et aux respectables et si utiles communautes religieuses de ce Pays. Après ces différens discours qui furent couverts chacun d'un tonnerre d'applaudissemens et la lecture de quelques extraits des publications des méprisables ministres dont nous avons révélés les noms qui empruntaient celui de la sale Maria Monk, on adopta les résolutions suivantes, après ce préambule:

(1) "Maria Monk 1836" (inscription dans la marge)

"Attendu que deux ouvrages ont été imprimés à New York contenant de prétendues découvertes, par Maria Monk de meurtres et de crimes qu'elle dit être commis dans le Couvent de l'Hotel Dieu de Montréal et chargeant les plus hautes autorités de la Province de connivence dans ses crimes; et vu que les soutiens et les défenseurs de cette effrontée prostituée, ont souvent et à diverses reprises déclaré, afin de donner cours à leurs mensonges auprès de ceux qui demeurent au loin que les habitans de Montréal croient fermement à ces découvertes... à ces causes:

1^o Proposé par W. Lyman secondé par le Dr. Fisher il est résolu que lors de l'apparition de ces ouvrages ils furent regardés par les habitans catholiques et protestans de cette ville, sans exception, comme une fabrication grossière, absurde et indigne d'attention ou de réputation soit par les religieuses, soit par d'autres comme étant incapables (1) de capter la croyance de tout esprit raisonnable.

2^o Proposé par le Dr Barber secondé par le Dr Arnoldi résolu que nous avons appris avec étonnement la circulation et le crédit que ces impostures ont obtenu parmi le peuple de la Grande Bretagne et des Etats Unis et considérant cette croyance comme la seule raison qui nous porte à honorer même d'un démenti les mensonges d'une prostituée abandonnée nous déclarons ces découvertes des impostures de la méchanceté et de la perversité.

3^o Proposé par W. Waker avocat secondé par A Ferrier Ecuyer, résolu qu'en conséquence seulement de la respectabilité de quelques individus éloignés qui ont été trompés par ces impostures en conséquence des déclarations souvent répétées que notre silence à ce sujet équivalait à un aveu tacite de notre croyance en

 (1) "Ditto" -"Assemblée publique 1836"
 (inscription dans la marge)

Maria Monk, nous déclarons aussi ouvertement que possible à tout chrétien britannique ou américain que les découvertes dont il a été parlé dans le préambule ne sont pas et n'ont jamais été regardées comme vraies ni même vraisemblables dans cette ville mais au contraire qu'elles sont considérées comme de méchantes et d'atroces impostures.

4^o Proposé par le Dr Fisher secondé par Mr Nicolas résolu que par la nature même du cas, des crimes tels que ceux qui sont décrits dans ses ouvrages n'auraient pu être commis au milieu d'une population considérable sans être connus et qu'il est également impossible qu'on ait pu faire des changemens considérables dans un vaste bâtiment placé dans une situation des plus apparentes à la vue du public sans que tout le monde en eût connaissance.

5^o Proposé par le Rév. J W. Perkins secondé par J.Y. Ward Ecuyer (1) résolu que nous éprouvons des sentimens d'indignation et d'étonnement en voyant que le caractère de toute une nation est attaqué avec obstination et que l'on croit à la connivence de tout un peuple dans perpétration de crimes les plus atroces et les plus bas sur le témoignage d'une prostituée connue comme telle publiquement dans toute la ville de Montréal et une partie des Etats Unis.

6^o Proposé par J. Holmes Er secondé par J.W. Dunscomb, résolu qu'un Comité soit nommé pour assurer toute facilité à la députation de New York et de Maria Monk pour examiner l'Hotel dieu si cette députation; et que le dit Comité accompagne la Députation au Couvent et qu'il se compose des MM. suivans:

Thimothée Follet Ecr.

W.M. Lyman Ecr,

Dr Barber et

Benj, Brewster

(1) Maria Monk 1836 (inscription dans la marge)

7^o Proposé par R. Crose secondé par J. Reidpath résolu que cette assemblée regarde avec horreur et mépris les individus de cette ville qui, dans des intentions sinistres, par leurs lettres et leurs communications à New York ont contribué à engager le public des Etats Unis, à croire à des impostures auxquelles ils ne croient point eux-mêmes et ne pourraient y croire.

"Nous nous abstenons de faire aucune réflexion sur les procédés de cette illustre assemblée et nous laissons au public américain qui n'a pas encore renoncé au sens commun à en tirer les conséquences inévitables. Le nombre et la respectabilité des personnes étrangères à la religion et aux intérêts des accusés sont d'une influence considérable sur les âmes honnêtes (1) et civilisées. Nous donnons ici une partie des noms de ces respectables citoyens de Montréal dont la conduite est digne de tout éloge et d'être imitée par les personnes de tous les pays qui sont appelées à défendre la vertu de l'outrage des méchants.

Hon. Peter M'gill et Moffat, Conseillers Législatifs

Benj, Holmes Magistrat

W Lyman et W Kerr

Jos Sheiter

R Gillespie junior

Neil M'Kintosh

William Wilson

Benjamin Lyman

David Torrance

W. M'Kinsie

J.W. Dunscomb

Rousell Cole

(1) "Ditto" (inscription dans la marge)

John G. Rodgers
 N.M. Beckwith
 W. M'Kingtosh
 Benj, Brewster
 J.C. Beers
 J.A. Perkins
 P.B. Neriell
 W. Metcalfe
 H. Gilbert
 M.B. Smith
 Edwin Atwater
 Hugh Young
 Robert Norris
 W. Cutter
 W. Leowell
 J. Janison
 John Carter
 B. Farsith
 Thomas B. Anderson
 J.N. Goddard
 F. Nessen
 Samuel Hedges
 Henry Lyman
 H. Seimour
 J. Coll'Kinrie
 W. Robertson, magistrat
 Henry Griffin
 F. Maitland
 Henry Vennor
 James Holmes
 (...) Fuller
 John Frottingham
 A. Miller
 I.J. Ward

Arthur Crooke
 And H. Armous
 D.J. Cowan
 P.C. Tuttle
 C.H. Castle
 A. M'donald
 H. Ramsay
 J. Smith
 John Jones
 Henry M'pherson
 A. M'cullum
 Charles Philipps
 H Scott
 W Christie
 J Pickle
 G Moffat
 John Fisher
 A Efson, ministre
 W Ealker
 J R M'cord
 John Torrance
 W.F. Knox
 W Maitland
 G W Warner
 Stanley Rogg
 F. Mitchell
 J Corse
 J Campbell
 T. Addison
 T. Fitzgerald
 etc.etc.etc.

Mais (1) ce qui fit le plus grand honneur au Séminaire et au Clergé est l'unanime concert de louanges donné par tous les journaux de Montréal ainsi que des États Unis dès que les fausseries eurent été découvertes: ce qui ne fut pas long même dans les États.

MM Rambeau Leclerc et Jones Editeurs, publièrent à New York un pamphlet dans la langue anglaise en 1836. dans lequel ils exposent toute l'infamie de la conduite de Maria Monk et réduisent en poudre les allégués abominables de cette vilaine et sale créature. Nous extrayons de ce pamphlet une notice de sa vie et des affidavits sous serment de plusieurs personnes qui la font connaître et qui prouvent que non seulement elle n'a jamais été au couvent de l'Hotel dieu mais qu'elle n'a pas même été pensionnaire à la Congrégation; mais bien qu'elle a été logée à la maison de correction et dans l'asile des filles repenties de la Magdeleine où elle ne put pas même demeurer par sa conduite immorale.

 (1) Maria Monk 1836 (inscription dans la marge)

"Article biographique sur Maria Monk"

Maria Monk est née à St-Jean vers l'an 1817. et est maintenant dans sa 19e année. La mère Mad. Matcolm, ménagère du R. A. Yson et plusieurs autres individus en relation personnelle avec elle s'accordent à dire que son âge n'excède pas 19. ans. Avant son mariage le père de Maria Monk avait été employé dans un hotel à Québec appartenant au juge en chef Swell. Il fut retiré de Québec et sur la recommandation l'Honorable John Mury il fut nommé Garde Caserne: ce fut dans cette situation qu'il épousa la mère de notre héroïne.

A un âge très tendre Maria Monk fréquenta l'école de Mr Adam Miller à St Jean et là elle fit la connaissance du fils de son maître William Miller, connaissance qui a été renouée dans la Ville de New York à l'avantage mutuel des parties. Son père mourut d'apoplexie à la Prairie sur le fleuve St Laurent près de Montréal vers l'an 1824. Peu de tems après sa mère vint à Montréal et eut la place de ménagère de la Maison du Gouvernement. Elle occupe encore cette situation.

A l'âge de 9 ans Maria fut envoyée à l'école des pauvres du Couvent de la Congrégation en 1825. Les écolières de l'école des pauvres sont partagées en deux classes: les personnes pouvant payer 15 par année et les autres ne le pouvant ou ne le voulant pas. La conduite de M. Monk à son école n'était pas agréable à ses maîtresses et son expulsion ne tarda d'arriver par des caprices juvénils qui faisaient dès lors augurer quelle serait sa conduite dans l'âge mur. Sa mère attribuait les excentricités de sa fille à un accident qui lui était arrivé à St Jean: étant à l'école, elle se perça l'oreille avec un crayon d'ardoise dont un bout lui est resté dans l'oreille sans qu'on ait pu le retirer. La douleur qu'elle

en ressentit devint aigue et fit croire que sa tête en fut sérieusement détraquée. Mais les hommes de l'art ne sont point d'accord sur l'insanité provenant de cette cause et de Mad. Monk sa mère ainsi que plusieurs personnes qui la connaissent bien disent qu'elle n'est point folle; mais ils conviennent que depuis cet accident ses manières habituelles et sa conduite ont été marquées d'une étrange légèreté et de nombreuses irrégularités. Quoiqu'il en soit sa mère avoue qu'elle l'a toujours trouvée volage et d'un caractère difficile. (1)

Après son expulsion de l'école des pauvres de la Congrégation elle fréquenta d'autres écoles avec des succès équivoques: l'autorité maternelle n'était pas suffisante pour la fixer et l'empêcher de passer d'une école à l'autre. En vain la mère appella tous les soins des médecins et de ses amis pour tenter une guérison on ne put en venir à bout et l'on dut juger dès lors qu'elle serait son inconduite et sa vie aventureuse par la suite comme on le voit par les événemens dont nous parlons ici. Le Dr Neilson déclara de plus qu'une opération sur l'oreille de Maria serait hasardeux ainsi la cause de sa maladie subsiste encore et les effets ne manquent pas.

En 1829. elle échappa des ailes de sa mère, elle fit un voyage à Québec à bord du Steamer le Hercules capt. Armstrong qui dit qu'il considérait cette fille comme une vraie folle. En effet elle tenta de se jeter à l'eau par le chassis de la cabine et on ne put l'empêcher d'effectuer ce dessein qu'en la mettant sous clef dans une chambre à part. De retour à Montréal sa mère fut conseillée de la mettre au couvent. Mad. Monk demanda des avis la dessus à plusieurs personnes entre autres le R. H. Efsou et le Dr. Nelson qui lui aidèrent dans son dessein lequel ne peut pas réussir comme il est bien évident:

 (1) "Maria Monk 1836" (inscription dans la marge)

1^o par l'impossibilité de la part de la mère de payer la dote requise par les lois du pays. 2^o l'impossibilité de tenter une souscription méchante de sa fille particulièrement l'habitude des petits larcins tels que celui qu'elle commit d'abord chez Mad. Matcolm à laquelle elle extorqua une petite somme par une déception et autres incongruités plus qu'enfantines. 3^o enfin les Couvens du Canada n'étant nullement des pénitenciers mais le séjour de l'innocence et de la plus pure vertu cette fille folle et débauchée ne dut jamais y séjourner un quart d'heure. De plus, Maria Monk n'était point catholique et pour cela même la porte lui aurait été fermée quand même elle se serait faite catholique par le seul motif d'y entrer ce qui l'aurait rendu suspect.

Découragée de ce côté Mad. Monk n'ayant plus que son autorité de mère sur sa fille celle ci n'écouta plus rien et se livra au vagabondage le plus absolu. Dans les années 1831. 1832. nous la trouvons à Sorel ou William Henri Bourg situé au confluent de la Rivière de Richelieu à environ 45 miles en bas de Montréal. Là elle demeura chez Mr Charles Gouin aubergiste et ensuite chez une Dame Monk aussi de ce village d'où après y avoir volé une quantité d'habits et d'effets elle déserta et gagna St Ours où elle travailla chez un Mr Pringh habitant du voisinage. Découverte et chassée par Mr Pringh elle se rendit à la paroisse voisine St Denis où elle passa son tems à diverses occupations jusqu'au printems de 1834.

Elle s'échappa de St Denis à cette époque, gagna Montréal et s'engagea comme servante dans la maison de Mr C. Loris horloger et joaillier à (...) du Séminaire de Montréal. Sa conduite déplut

(...) mot illisible (n.d.l.r.)

bientôt à la famille et son méchant caractère ayant été bien vite connu elle fut expulsée de cette maison vers le 9 août suivant! Pendant sa résidence dans cette famille M. Monk imagina les moyens de se faire passer pour une vraie folle pour exciter l'intérêt ou la compassion en sa faveur que sa conduite et son mauvais caractère n'étant point propres à effectuer. Elle manifesta à Mr Loris son désir d'embrasser la religion catholique et lui demanda la permission de préparer dans sa maison ce qu'il fallait pour y recevoir un nouveau baptême qu'elle s'imaginait être requis par les canons de l'Eglise catholique Romaine. Mr Loris considéra sa demande comme un tour et la chassa de sa maison.

Après son départ de la maison de Mr Loris il paraît que Maria Monk demeura dans diverses maisons de débauches de Griffintown et ailleurs. A une époque ultérieure voyageant avec Louis Malo (1) huissier de la Cour de Montréal elle lui indiqua divers refuges de vices dans lesquels elle avait résidé.

Dans le mois d'octobre 1834. nous la trouvons à Varennes village qui est à 15 miles de Montréal sur le coté sud du fleuve. Là, elle commit un vol dans la maison de Girard aubergiste de l'endroit et retourna en ville avec plusieurs articles en sa possession au nombre desquels était un voile de Dame et une montre d'argent. Elle disposa du voile dans Griffintown et vendit la montre à Mr Savage Horloger demeurant sur la rue St Paul dans la cité de Montréal. Dès que Girard eut découvert la perte de ses effets quitta Varennes et se mit à la poursuite de la voleuse et déposa contr'elle

(1) "Maria Monk 1836" (inscription dans la marge)

une information dans l'office de la police de cette ville. Sur son serment un mandat d'arrêt fut immédiatement émané contre M. Monk et mis aussitôt entre les mains de Louis Malo pour l'exécuter. Malo informé que la fugitive était cachée à la Chine y court à l'instant, l'appréhenda et la conduisit à la prison commune de la Cité. Etant appréhendée elle confessa sa faute: le voile ne put être recouvert mais la montre fut remise aussitôt par Mr Savage. Etant encore prisonnière elle fut conduite à Varennes pour être identifiée et reconnue; puis en considération de sa jeunesse mais surtout touché de ses larmes et de ses supplications les parties (...) consentirent à son élargissement.

Il paraîtrait même que la coupable ne manquait pas (...) elle fit une forte (1) sur le coeur du trop sensible huissier qui la ramena à Montréal et la déposa dans une taverne à l'encoignure des rues St Joseph et des Commissaires occupée alors par le Sieur Richard Ouston. Ce fut vers ce tems que le commerce scandaleux de l'huissier et de sa criminelle eut lieu.

Le 9 novembre 1834. l'esprit d'aventure qu'aucune circonstance n'avait pu bannir de M. Monk s'en empara de nouveau: elle se dirigea ce jour là même sur le canal de la Chine où elle fit semblant de vouloir se jeter pour s'y noyer. Quelques personnes qui étaient auprès du canal prévinrent cet accident fictif au réel et la conduisirent dans une maison du voisinage. Après quelques heures de douleurs hystériques, de crispations, de lamentations, l'intelligence et la raison lui revinrent et elle se dit alors la fille du Doct. W. Robertson un des Magistrats de la Cité; mais étant confron-

 (...) mot illisible (n.d.l.r.)

(1) il manque probablement un mot après "forte"
 (inscription dans la marge)

tée avec ce fonctionnaire elle donna son vrai nom et sa parenté. Quoiqu'il en soit de cette nouvelle incartade elle rendit d'elle-même un compte confus et mal calculé qui, avec le reste, la fit confiner dans la maison de correction où elle resta jusqu'au 19 novembre 1834.

Sa mère ayant appris sa situation lui fit obtenir sa liberté et la prit chez elle dans la maison du gouvernement dont elle était la ménagère comme nous l'avons dit. Madame Beaudry qui ne voyait jamais d'infortunes sans chercher à les soulager fut touchée de la pénible situation de Maria Monk lorsqu'elle était encore en prison s'adressa à Madame M'donell pour lui faire avoir une place parmi les habitués de son asile de la Magdeleine. Mad. M'donell consentit à la demande charitable de Madame Beaudry et M. Monk fut introduite volontairement et avec son agrément dans l'asile (1) des filles repenties à la fin de novembre.

Mais dans cet asile de la pénitence et de la régénération Maria Monk resta ce qu'elle était volage, vicieuse et fantasque. Tous les efforts qu'on fit pour la corriger furent une pure perte: elle porta même l'audace jusqu'à renouveler dans sa retraite ses relations immorales avec son indigne connétable. Sa mère qui lui rendit visite dans cet asile du salut apprit d'elle même avec la plus profonde douleur sa mauvaise conduite et même son état de grossesse ce qui avait déjà été soupçonné par Mad. M'donell et ses compagnes; enfin l'inconduite de cette monstrueuse débauchée étant découverte et devenant de plus en plus insupportable Mad. M'donell fut obligée de la mettre à la porte. Elle retourna de nouveau affliger sa pauvre mère au commencement du

(1) "Maria Monk 1836" (inscription dans la marge)

mois de mars 1835.

Maria Monk ne fut pas longtems sans être fatiguée du secours paisible de sa mère elle en sortit aux premiers jours de l'été pour cabrioler de nouveau. Mais cette fois on ne sut point quel était le lieu de son vagabondage mais on supposa qu'elle habitait quelques repaires de débauches vers les frontières de la Province voulant étendre le cercle de ses opérations licencieuses. On apprit en effet qu'elle avait été faire une excursion à New York d'où elle revint dans l'été de 1835. Logeant le 19 août dans l'hotel de l'exchange à son arrivée à Montréal accompagnée d'un prêcheur nommé Hoit et d'un prétendu juge de l'Etat de Vermont du nom de Turner calviniste.

Ces trois étranges personnages ayant résolu de faire une spéculation en faveur de St Evangile et surtout de la bourse en faisant imprimer des accusations à tous contre les prêtres et les religieuses catholiques de la Cité de Montréal se creusèrent la cervelle, calculèrent, inventèrent tant d'horreurs que le vieux juge à qui la perversion calviniste lui avait laissé encore quelques sentimens de pudeur en fut effrayé et lui laissa aussitot Hoit et sa sale prostituée pour regagner les verdoyans coteaux du Vermont avec la consolation de ne s'être pas sali dans cette vilaine affaire; Maria Monk elle même fut interdite des machinations infernales du prêcheur Hoit, le quitta dans l'Hotel de ville de l'Exchange lui abandonnant l'enfant qu'elle disait lui appartenir et gagna un des bordels des faubourgs de la Cité. Le Connétable Malo qui en raffolait encore malgré ses infidélités lui rendit des visites dans son nouveau cloaque et Maria Monk lui parla en termes pleins d'amertumes de son prêcheur Hoit lui jurant qu'elle n'aurait jamais plus de relations avec cet homme

détestable. Mais celui ci l'ayant rencontrée la gagna de nouveau et lui fit quitter le bordel et Malo pour l'accompagner lui même dans les Etats. Il se passa deux ou trois scènes entre ces deux personnages et la mère de M. Monk dans lesquelles le héros Hoit se comporta d'une manière bien contraire aux notions que tout honnête homme doit avoir sur les ecclésiastiques et mêmes ceux qui se préparent à ce St Etat...!

La prostituée est rentrée de nouveau au pouvoir de Hoit, l'envoya dans New York pour la mettre à l'abri des suggestions et du contrôle de sa mère et des autres. Ce fut dans cette ville que furent publiées à la fin de 1835. les prétendues découvertes qui ont donné tant de célébrité à ce nom de Maria Monk, de Frs. Partridge, de Jane Roy, de Hoit, Bronlee, John Slacum W. Miller, Andr. Bruce, Burns, des Lady's Fanshow, Annard, M'coy, Reed et autres habituées de L'asile des filles (1) repenties de Mad. M'donell de Montréal qui ont donné des affidavits en preuve de tout ce qui est dit ici dans la notice de la vie de la monstrueuse prostituée et voleuse Maria Monk.

L'Auteur de cette notice termine en disant que l'infame Hoit fut supplanté par la foule des aspirants antipatistes Stroum, Brownlee, W Miller et D. Fashow récemment de Montréal qui réuniront le prix de ses crimes et de ses disclosures: car il est bien évident par tout ce que nous venons de révéler de la vie de cette sale créature n'avait pu deviner les immondes accusations elle même en cabriolant de tous côtés et folle comme elle était; ce ne fut pas non plus le prétendu juge Turner qui en avait frémi dès l'abord et en avait pris la fuite: c'était donc le pervers Hoit,

(1) "Maria Monk 1836" (inscription dans la marge)

l'impudent Noit convaincu de mensonge par plusieurs affidavits contenus dans le pamphlet en réponse aux disclosures par MM Rambeau Leclerc et Jones; tels sont ceux de Mathew Richey ministre (...) A. Marshal, H. Lyman, C. Connors et M. M'Caffrey et de plusieurs autres que nous pourrions fournir dont le contenu ne fait nullement honneur au R. Hoit.

Pour en finir avec la compagnie pourrie de Hoit Brownlee, Stourm, Burns, Miller, Partridge, Fanshow, Jane Ray, Monk et autre canaille de New York non qu'il a été prouvé par des affidavits d'un grand nombre de personnes en connaissance avec Maria Monk parce qu'elle avait été à leur service, ou autrement que cette sale fille n'avait jamais été au Couvent de l'Hotel dieu encore bien moins dans celui de la Congrégation ni dans aucun autre de cette Province; qu'ayant été vagabonde depuis sa tendre jeunesse à Québec, Montréal, Sorel, St Denis, Varennes, Lachine Newyork, etc. elle n'aurait pu appartenir à aucun couvent quand même sa conduite de voleuse et de prostituée avaient permis son entrée dans ces maisons si vénérables et si Stes que son état de servante en aurait été de plus une raison pour ne pas l'admettre. On voit de plus par les certificats des filles repenties de L'Asile de la Magdeleine savoir Jane Ray, Mary Ann Howard, Jane M'Coy, Margaret Reed (...) que Maria Monk n'avait jamais été admise à aucun Couvent mais qu'elle leur avait déclaré elle même que dans l'été de 1834. elle s'était fait confirmer dans l'Eglise de l'Evêque et qu'elle avait commis un sacrilège en cachant dans sa confession à cette occasion.

Les affidavits de Madame Agathe, Henriette, Huguet Latour veuve M'donell fondatrice de l'Asile des filles repenties de la Magdeleine et de ses (...) Mesdemoiselles Hyppolite et Clothilde

(...) mot illisible (n.d.l.r.)

Fournier vénérables coadjutrices de Mad. M'donell confirment et développent les certificats dont nous venons de parler sur l'inconduite et l'inadmission et M. Monk à aucun Couvent de la Province.

Les certificats sous serment de Mr P Gouin et de Mad. Monk de Sorel, de Mad la veuve (...) St Germain de M. Louise Bousquet et de Michel Guertin de St Denis, de Paul Hus Cournoyer de Charles D. Loris, de Lawrence Kidd, de Louis Malo du Dr. Robertson. Ils nous donnent la confirmation de la mauvaise conduite de Maria Monk et démontrent jusqu'à l'évidence qu'elle n'a jamais appartenu à aucun couvent mais bien qu'elle a été voleuse, prostituée et vagabonde malgré son extrême jeunesse.

La sale Monk devenue de nouveau prégnasite méthodiste passa en Angleterre pour vendre les nauséabondes Disclosures forgées par Hoit ses dignes collaborateurs mais elle fut dédaignée ne put faire avaler tant de poisons à la fois et s'en revint à New York digne théâtre d'une pareille actrice, sur lequel elle fut applaudie par une population ignorante jusqu'à la dégradation de tous principes (1) de religion d'honneur et de civilisation! Comment en effet peut on en juger autrement lorsqu'on voit les auteurs décrits aussi immoraux et aussi invraisemblables en vendre pour 8000 dollars! Qu'on juge de la différence des protestans instruits de Montréal avec ceux de New York Maria Monk et Hoit ne purent avoir aucun Warrant, aucun sympathiste, aucun parjure au soutien de leur trame infâme! Honneur donc à la civilisation et à l'honneur des protestans de Montréal et honte et mépris aux bruleurs d'églises, de couvens et calomniateurs de New York à qui on peut faire avaler bien des choses qui ne sont pas du miel...

(1) "Monk et Co 1836" (inscription dans la marge)

(...) mot illisible (n.d.l.r.)

Mais enfin l'opinion publique s'éclaira enfin et dans New York même on eut honte de soutenir tant de gens sales et de si dégoûtans garnemens. Ils furent honnis, conspués mais ils (...) des 8000 dollars des sots et des fanatiques.

Nous voyons de plus dans le pamphlet contre les Disclosures les affidavits séparés et sous serment des Rev. Drs Efsen, Curry et Perkins, de Mr Holmes magistrat, de M. Frottigan architecte président alors de la Banque de la Cité et de MM. Ostell, Hospkin, Jones et le Col. Stone qui ont visité l'Hotel dieu de Montréal et en ont confronté tous les appartemens avec les indications des Disclosures, après en avoir fait faire un plan régulier de cet hospice ils déclarent que ces indications sont si fausses si absurdes que ceux qui les ont faites n'avaient même aucune idée de cet édifice, qu'il n'y ait survenu aucun changement ce qui est évident par la vue des appartemens et en tenant dans sa main les fausses (1) Disclosures de Maria Monk. Quand au souterrain où l'on enterrait les enfans: il est de toute évidence qu'il n'y en eut ni qu'il put même en avoir jamais dans cette maison placée en évidence et au centre d'une population nombreuse instruite et composée de catholiques et de protestans. Mr Ostell architecte confrontant le plan de la construction de l'Hotel dieu accolé aux disclosures avec celui qui est fait sur l'intérieur même de l'hospice déclare l'impossibilité même de ce plan. Il est bon de remarquer que deux des enquêteurs étaient des ministres des Etats Unis dont les certificats sont littéralement conformes à ceux des autres témoins vérificateurs. Ces Ministres avaient aussi pris des informations de Mr Robertson Magistrat, sur l'évêque et les prêtres catholiques de Montréal. Ce Mr comme tous les autres protestans de Montréal lui rendit un témoignage vrai et par conséquent honorable en leur faveur.

 (...) mot illisible (n.d.l.r.)

(1) "W.D. Andrew 1841" (inscription dans la marge)

Nous devons dire qu'un révérend Clary ministre des Etats Unis établi dernièrement à Montréal s'est aussi dégradé dans cette sale affaire; il est le seul avec le fou Miller et Lady Sanhow qu'on connaisse dans cette ville qui aient été assez mal-honnêtes pour mentir ainsi à Dieu et aux hommes. Heureusement ces trois vils parasites ont été connus et conjurés par les journaux américains qui avaient ouvert enfin leurs yeux de statues babyloniennes...

Les prêtres catholiques qui ont eu le dégrément (1) de figurer sous la plume sale de Hoit ministre évangélique à la façon des Etats Unis sont d'abord Mgr J.J. Lartigue, Tabeau, qui mourut le 14 mai 1835 dans le tems que la prostituée quitta Montréal pour les Etats. Voyez l'impudeur!, Quiblier, Phelan, Bonin, Rankin, Dufrière, Richard, Sauvage dont les noms pleins d'illustration de vertu sont étrangement rencontrés dans cet ordurier échafaudage de fanatisme et de crédulité populaire des Etats de l'union américaine.

En 1841. "G.W.D. Andrew (unitaire) de Springfield (2) de New Yrok désirant informer les ennemis de l'imposture et de la vilainie, dit-il, de Maria Monk et de Francis Partridge, donnera une lecture publique; au Maconic temple - Rue Tremont, le mardi soir 19 octobre 1841. où il expliquera la conspiration la plus compliquée et la plus étonnante qui se soit jamais formée contre la religion catholique. Le tout est tiré d'une liasse de correspondance oubliées par F. Partridge la prétendue religieuse, lorsqu'elle se sauva de Canasghari N.Y." C'est ainsi que tot ou tard la vérité est connue, l'innocence est vengée et la vertu reçoit l'honneur qu'elle mérite. Ceci soit dit pour les Etats car pour le Bas Canada -----

(1) Probablement "désagrément" (n.d.l.r.)

(2) "Monk et Compagnie 1836" (inscription dans la marge)

ou le Clergé est connu et respecté comme doivent l'être tous les hommes à sacrifices, la réputation des prêtres si brutalement et si bêtement accusés ne souffrit aucune atteinte: l'émission de la bête puante n'empêcha point qu'elle ne restât inodore.

En 1836 l'Evêque protestant de l'Etat de Vermont le très R. Dr Hopkins homme instruit et de civilisation publia un ouvrage de controverse à sa façon dans lequel il ne peut s'empêcher d'avouer aux Catholiques que leurs ennemis en fait de religion sont nombreux acharnés et sans miséricorde dans les Etats Unis. Nous ne le savions que trop mais qu'ils fussent assez niais pour salir leur cause par le moyen de ministres débauchés et de prostituées de bordels nous ne pouvions le soupçonner avant l'affaire puante de la compagnie (1) Evangélique de Maria Monk et Partridge. De tels ennemis ne sont pas à craindre nous pouvons en assurer le révérend Dr Hopkins et tous autres. Nous n'en dirons pas davantage sur les ennemis du catholicisme ni contre l'hérésie par respect et reconnaissance pour nos concitoyens du Canada qui se conduirent avec tant d'honnêteté (2) envers le Clergé catholique comme nous avons déjà eu et nous aurons encore occasion de le voir bientôt.

Nous terminons enfin cette ennuyeuse et nauséabonde relation de Maria Monk et Compagnie en disant que l'ouvrage de MM. Rambeau Leclerc et Jones mérite beaucoup d'éloge pour sa rédaction, sa précision et l'exactitude de ses preuves: il pulvérise les disclosures et a fait stigmatiser la compagnie en honneur des antipapistes et l'a couverte du mépris dans lequel elle est tombée et qu'elle mérite à juste titre. Les Auteurs sont dignes de la plus haute considération d'estime et de reconnaissance de la part du Clergé dont ils ont défendu la cause avec tant d'heur d'habilité et de zèle.

(1) "Hopkins 1835" (inscription dans la marge)

(2) Probablement "honnêteté" (n.d.l.r.)

Dégoûté et fatigué d'avoir eu depuis si longtemps à m'occuper de tant de sottises fanatiques et de monstruosité de ministres prêcheurs dont les exemples sont si horriblement scandaleux je me sens soulagé de pouvoir saluer ici les nouveaux membres du Clergé canadien qui entrent aujourd'hui dans la hiérarchie de l'Eglise si heureuse de n'avoir encore dans son sein que des prêtres attachés à la vraie foi et à une discipline véritablement exemplaire.

Tableau ecclésiastique de 1835 (1)

Ordonnés en cette année MM.

Grégoire Chabot, curé de St Lin

Rod Rider du Haut Canada

Jacques Harper missionnaire des chenaux où il se noya le 27 juin 1839. jeune prêtre dans la ferveur des commencemens et mort dans l'exercice de la plus sublime charité qui peut douter de son bonheur dans l'autre vie. Il était frère des MM. Harper de St Grégoire et du Collège de Nicolet.

Isidore Doucet de l'Isle verte et de Chicoutimi

Charles Isaac Lebrun de St Jean Deschaillons

J.B. Proux de Manétoucaning H.C.

Joseph Laroque Directeur du Collège de St Hyacinthe

Jos Chs Lévêque de Ste Rosalie et de St Dominique

William Dollen du H. Canada

D. Charland de Rigaud

Ad. Théberge de St Urbain

Alexis Bélanger des Iles de la Magdeleine

(1) "Tableau de 1835" (inscription dans la marge)

Thomas Rai de Charlesbourg

Léon Normandeau laissé apostat ci devant de St Léon où il fut disgracié pour mause (1) conduite dans les moeurs; nous en parlerons ailleurs.

Edouard Lecours de St Valentin

Michel Lemieux de la Pointe du Lac

Prisque Garriépi de Ste Claire

Denis (...) de Kildare

et François Morin de Deschambeault

Le Tableau (2) des prêtres en 1835. est remarquable par la qualité et les talens des défunts. Le premier qui nous frappe est Mgr de Charlottown Distrit du Golphe mort le 23. avril 1835. à l'âge de 76 ans. Mgr Bernard Angus M'Eachern naquit dans le nord de l'Ecosse le 3 février 1754. il reçut son éducation en Espagne dans un Collège de Valladolid: il entra dans les ordres sacrés en 1782. et vint dans l'Ile du Prince Edouard où son père était établi depuis quelques années. Il desservit seul cette contrée, étant le seul prêtre qu'il y eut alors dans ses parages.

Le 12 janvier 1819. il fut nommé par le Pape Pie VII. Evêque de (...) en Syrie, suffragant auxiliaire et grand vicaire de l'Evêque de Québec. Il fut consacré sous ces titres par l'Evêque Plessis dans la Chapelle de St Patrice de Québec le 17 juin 1821.

Son Distrit fut érigé en Evêché Indépendant le 11. août 1829. sous le titre Charlottown capitale de l'Isle du Prince Edouard. Sa vie fut si sage qu'elle attira l'admiration non seulement des Catholiques mais encore des protestans qui eurent l'avantage de le connaitre. Il encouragea l'éducation de tout son pouvoir: la

(1) Probablement "mauvaise" (n.d.l.r.)

(2) "Mgr M'Eachern 1835" (inscription dans la marge)

(...) mot illisible (n.d.l.r.)

cession qu'il fit de sa maison et d'une très belle propriété qu'il avait en faveur du Collège de St André dont il était le fondateur en est une preuve saillante. Sa charité pour les pauvres le rendit chère à tous les malheureux. La mort l'a frappé les armes à la main, exerçant le ministère pastoral dans une mission qui était à 3 lieues de son palais épiscopal.

(1) Mr Michel Brunet curé de St-Martin mort quelques semaines après Mgr M'Eachern (2) fut aussi une grande perte pour l'Eglise du Canada dont il était un des zélés soutiens. Il est mort dans 64e année de son âge et dans la 33e de desserte de la paroisse de St Martin où il a laissé une grande réputation de vertus, de savoir et de loyauté. Je dis de loyauté: car il est remarquable que Mr Brunet ait pu retenir par la seule prédication des principes religieux, tous ses paroissiens dans la fidélité au gouvernement anglais dans un tems où un entrainement général d'opinions contraires soulevait les masses, surtout dans les environs de sa paroisse. Par ces seuls principes rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, soyez soumis aux puissans.. Toute autorité vient de Dieu et sans aucun recours aux motifs de la politique humaine il a fait une autre Vendée de sa paroisse, et si quelques têtes chaudes de cette paroisse ont pris part à la rébellion de 1837. il n'y en avait pas dix de St Martin. C'est là au contraire où allèrent se réfugier les loyaux de St Eustache pendant les troubles de cette malheureuse époque.

Mr Michel Brunet avait fait son cours de philosophie au Collège de Québec avec le célèbre Mr Burke plus tard Evêque de la Nouvelle Ecosse. Il se distingua dans ses classes. Devenu ecclésiastique en 1790. il fut secrétaire de Mgr Deneau pendant quelques tems et

(1) "Mr Brunet curé de St Martin 1835" (inscription dans la marge)

(2) D'ici à la page 84 les pages du manuscrit portent une rature du haut en bas. (n.d.l.r.)

fut ordonné prêtre en 1794. Il n'y a qu'une voix sur le mérite de Mr Brunet qui refusa le grand vacariat de la Rivière Ouelle au départ de Mgr Panet qui en était curé à la mort de Mgr Plessis qu'il remplaça en 1825.

Mr Brunet remplaça en 1802 à St Martin le célèbre Mr Lemaire qui allait curé de Varennes (1). Il avait été auparavant curé de St Charles et de Terrebonne. C'est lui qui a fait bâtir la superbe allonge de l'Eglise de St Martin avec ses deux tours. Il avait eu l'imprudence de se jeter dans le parti maladroit des opposans à l'Evêque de Telmesse dans lequel il fut pourtant très modéré mais il était au dessous de ses talens de s'y attacher. Mr Brunet avait des connaissances en droit canon et civil: il entendait et accommodait les différens de ses paroissiens et de ceux des paroisses voisines qui avaient fréquemment recours à lui.

(2) Mr François Humbert l'un des anciens membres du Séminaire de Montréal mourut le 3 février de cette même année. Mr Humbert avait fait ses études avec distinction au Séminaire de St Irénée de Lion. A l'époque de la révolution il émigra dans la Suisse allemande d'où il vint au Séminaire de St Sulpice de Montréal avec le vénérable Mr Roux et neuf autres prêtres de ses confrères sulpiciens en 1794. le 26 juin. Il resta 15 ans Supérieur de la Mission du Lac des Deux Montagnes; mais il vint mourir au Séminaire de cette ville le 3 février à l'âge de 75 ans, plein de jours et de vertus.

Mr Humbert était d'une famille distinguée en France; on prétend que le Général Humbert était son frère. Il avait une grande érudition et beaucoup de talens.

(1) "Mgr Humbert 1835" (inscription dans la marge)

(2) Ce paragraphe a été biffé de deux traits noirs. (n.d.l.r.)

A Bécancour le 22 mai mourut Mr François Lejantel ancien Missionnaire de St Pierre Miquelon et curé de Bécancour depuis plusieurs années où il s'était acquis l'estime et la confiance des habitans. Mr Lejantel était né près de Grandville en Normandie (1) le 10 novembre 1757. Après un cours très soigné d'études classiques il fut ordonné prêtre en 1783. et fait Missionnaire des Îles Miquelon où il resta 7. ans. Le tourbillon révolutionnaire l'arracha de cette Mission et il fut placé dans les Îles de la Magdeleine en 1791. où il resta 27. ans d'où Mgr. Plessis le rappella en 1819. pour le faire curé de la belle paroisse de Bécancour. Il avait eu le projet de le faire venir plus tot en Canada, c'est pour cela qu'il avait envoyé dans l'été de 1817 Mr Dufrêne vicaire à la cure de Québec et Mr Vézina sous diacre de Québec qui était malade, aux Iles de la Magdeleine pour remplacer Mr Lejantel; mais un cruel naufrage ayant fait périr ces deux infortunés prêtres au milieu de la traversée Mr Lejantel ne put quitter alors les îles de la Magdeleine ce ne fut qu'en 1819. Mr Lejantel renouvela sa 50e en 1833.

Mr Frs Joseph Deguise grand vicaire et curé de Varennes dont il s'était démis depuis deux ans. Il ordonné prêtre en 1794. Devint Curé de la Paroisse de St Michel dont il fit orner l'église et fut le fondateur de la Caisse ecclésiastique en faveur des prêtres infirmes comme nous l'avons dit. Il remplaça Mr (2) esprit Zéphirin Chenest dans la belle Cure de Varennes en 1805. où il mourut en 1834 cad (3) après 30 ans de desserte et d'exercice des plus belles vertus. Mgr Plessis qui avait une grande confiance et avec raison dans son ami et ancien condisciple Mr Deguise le fit Grand Vicaire de son Diocèse en 1815. Mr Bruneau curé de Verchères fit son éloge avec cette éloquence suave qui fit verser des larmes

(1) "Mr Lejantel 1835 Deguise grand Vicaire" (inscript. dans la marge)

(2) Mot raturé entre Mr et Esprit (n.d.l.r.)

(3) c'est-à-dire (n.d.l.r.)

en abondance.

Mr Deguise avait un coeur noble (1), généreux, des sentiments élevés, une pureté d'Ange et on peut le citer comme un modèle de vertus. Mr Deguise n'avait pas une grande érudition mais un esprit droit: un jugement excellent et l'on peut dire un coup d'oeil très sûr.

Mr Deguise est le bienfaiteur de l'éducation: fondateur d'une belle maison d'école dans le village de Varennes il a fait des dons immenses à Nicolet, à St Hyacinthe et de plus à l'Evêché de Montréal.

Mr Frs Xavier Noiseux, Grand vicaire et longtems curé de la ville des Trois Rivières y mourut le 18 novembre 1835. à l'âge très remarquable de 87. Il naquit à Québec en 1748. où il fit ses études avec distinction et qu'il termina en 1770. Il fut ordonné prêtre en 1774. et nommé dans cette même année curé de la Pointe aux Trembles de Montréal. Un an plus tard, il alla curé de Beloeil où il resta 21. ans. Pendant cet intervalle il fut établi Agent de l'immense Seigneurie de St Hyacinthe appartenant à la famille Delorme. Il forma dans cette seigneurie les paroisses de St Hyacinthe d'Hya-maska en 1780. Il devint curé et Grand vicaire des Trois Rivières en 1796. Il résigna cette cure en 1813. se bornant à l'exercice du Grand vicariat et par intérim il desservit la Petite paroisse du Cap de la Magdeleine jusqu'en 1822 époque où Mr Cadieux devenu curé de cette ville se chargea de cette paroisse du Cap.

Jamais homme ne fut doué d'un caractère plus doux, d'une aménité plus égale que rien ne troubla jamais, il riait toujours lui exprès vous dit des injures. Il eut le bonheur qu'il sut apprécier de jouir de l'intimité du vénérable Mr de Calonne Chapelain des

(1) "Mr Noiseux 1835" (inscription dans la marge)

Ursulines des Trois-Rivières. A la mort de ce St homme en 1822. Mr Noiseux devint Chapelain de ce Couvent, place qu'il remplit avec (1) zèle et beaucoup d'édification jusqu'en 1834, époque depuis laquelle il ne s'occupa plus que de la grande affaire de l'autre vie.

Mr Noiseux termina l'année suivante sa belle et longue carrière, ayant dépassé d'un jour sa 87e année d'âge, de six mois la 60e de sa prêtrise et sa 39e de grand vicariat. Ce doyen du Clergé, ce Nestor du Pays a vu mourir sept Evêques de Québec, 490 prêtres dont 198 avaient été ordonnés après lui.

Mr Noiseux est Auteur d'une biographie des prêtres du Canada depuis l'établissement du Pays connu sous le nom de la Nouvelle France jusqu'en 1833. On a gâté à Québec en ne faisant imprimer de cet ouvrage inédit et précieux en 2 volume in 4^o qu'une liste sèche et une simple nomenclature des prêtres. Cet ouvrage qui a été déposé aux archives de l'Evêché de Québec serait très utile au pays mais l'Evêque Signay ne veut ni le prêter ni le faire imprimer, Dieu sait pourquoi! Ceci mérite sans doute une mention dont le seul exposé est une censure contre ce Prélat, devant les hommes instruits et les amis de leur pays.

Mr Jean Olivier Chevrefils curé de St Constant mourut dans cette paroisse le 30 septembre de cette même année. Mr Chevrefils était né à Québec d'une famille respectable en 1789. dont le père et son frère notaires sont morts à St Michel d'Hyamasca. Mr Chevrefils avait fait ses études au Séminaire de Québec où il fut ordonné prêtre par Mgr Plessis en 1813. Il avait de l'esprit et possédait une belle et riche Bibliothèque.

(1) "Mr Chevrefils 1835" (inscription dans la marge)

Mr Antoine Tabeau Grand vicaire de l'Evêché de Montréal cidevant curé (1) de Boucherville était mort à Montréal le 18 mai à l'âge peu avancé de 53. ans d'un rhumatisme inflammatoire qui le fit souffrir horriblement pendant plusieurs mois dans l'Hopital de l'Hotel-Dieu où il est mort. Il était natif de Montréal d'une famille riche dont il était le seul héritier et qui lui laissa par conséquent un héritage précieux. Mgr Lartigue avait obtenu pour lui des Bulles de Coadjuteur lorsque la mort vint l'enlever à son Eglise et déranger considérablement ses plans sur l'établissement de St Jacques dont il devait être le plus ferme appui s'il eut vécu.

Mr Tabeau était un homme ferme, solide d'un jugement sain, de moeurs intactes, d'un caractère doux et modeste. Il eut été aimé et respecté comme Evêque autant et plus encore qu'il ne le fut étant grand vicaire. Mr Tabeau avait un maintien noble, un air ouvert, une figure avantageuse et agréable, ses manières étaient franches, sa conversation gaie facile et polie. Mr Tabeau savait la musique et chantait bien. Ayant été curé très longtemps il savait se rendre facile aux demandes du Clergé pour les affaires routinières du ministère si pénible dans les campagnes où il faut recourir si souvent et pour si peu de choses à l'autorité Episcopale; lui comme la célèbre reine de Carthage il pouvait dire: non igna mali miseris que cum disco. Il fut enterré à Boucherville. Un convoi de tout ce qu'il y avait de notabilités de la ville, l'accompagna à sa dernière demeure.

Mr Charles Hot curé des Grondines avait précédé Mr Tabeau dans l'empire de la mort le 5 mars de cette même année à l'âge de 58 ans. Mr Hot était né dans la ville de Québec en 1777.

(1) "Mr Tabeau 1835" (inscription dans la marge)

d'une famille aisée et respectable. Après avoir fait son cours d'études au Séminaire de Québec Mr Hot étudia (1) la médecine et porta la lancette. Mais dégoûté de cette cléricature il prit la soutane et fut fait prêtre en 1801. Il fut ensuite envoyé Missionnaire dans le Golphe St Laurent, puis curé de Ste Geneviève de la Rivière des envies et enfin Curé des Grondines où il est mort.

Comme ancien membre de la Faculté de Médecine de la Capitale Mr Hot, ne pouvait souffrir le bon vieillard Mr de Courval parler de sa tisane qui porte son nom c.a.d Courvaline. Rien n'était plus drôle que de les entendre tous les deux vanter leurs branches de capacités médicales; mais Mr Hot muni des cent mille mots baroques des médecins finissait toujours par embarasser Mr de Courval qui ne pouvait citer que le séné, la dent de Lion la salle procidre, le sel et la chicorée sauvage les seuls ingrédient de sa tisane. Il ajoutait bien les bains à vapeur et différens spécimens de la botanique mais tout cela ne pouvait arrêter le débordement et le catachisme (2) médical du Dr. Hot.

Il possédait en outre des connaissances assez amples en droit et en écriture Ste. Mais comme il était d'une imagination bouillante et d'un esprit systématique quoique très orthodoxe on avait un plaisir indiscible à le contredire; c'était alors un torrent qui brise toute sa digue et vous entraîne ou du moins vous arrose dans sa course pluvieuse. Tout ensemble Mr (3) Hor faisait honneur à sa classe de citoyen par son application aux sciences, ses services aux malades et sa conduite morale et sacerdotale.

(1) "Mr Charles Hot 1835" (inscription dans la marge)

(2) Probablement "catéchisme" (n.d.l.r.)

(3) "MM Houdes, Durocher, Louis Lamotte, Bourdages - 1835" (inscription dans la marge)

Mr Antoine Houdes savant professeur de philosophie du Collège de Montréal depuis 1789 qu'il était arrivé au Séminaire mourut le 23 avril 1835. Mr Houdes distingué comme son compatriote Mr Rivière possédait comme lui de beaux talents et une conduite sage comme celle de ses confrères.

Mr Alexis Durocher dit l'ancien, curé de La Pointe aux trembles de Montréal mourut dans cette paroisse le 30 juin de cette année. Il avait été ordonné prêtre en 1791. Rien ne ressemblait plus à la gravure du portrait du Général Lafayette que la figure de Mr Durocher. Eut-elle été faite pour lui elle n'aurait pas eu plus de ressemblance si ce n'est la draperie. Mr Durocher avait été curé de Nicolet où il fût remplacé par Mr Raimbeault qu'il remplaça à son tour dans la cure de la Pointe aux trembles. Mr Durocher avait un caractère affable et généreux. Il était âgé de 68 ans.

Mr Louis Lamotte Curé de Berthier après la mort du célèbre Mr Pauget en 1818. sortant de la cure de St Cuthbert. Il avait été ordonné en 1789. il était âgé de 70 ans. Homme d'une grande capacité et d'un grand sens moral et instruit. Il était frère de Mr Antoine Lamotte curé de Lachenaie plus âgé que lui.

La Chambre d'Assemblée perdit aussi en 1835. son respectable Doyen Mr Louis Bourdages Notaire de St Denis et Représentant du Comté de Nicolet. Homme religieux, citoyen utile, défenseur constant des droits du peuple, ami sincère de son pays, réformiste ardent et d'une pétulance extrême que les meneurs exploitaient (1) en faveur d'une révolution aussi dangé reuse et meurtrière de la nationalité des canadiens français qu'impossible à mener à bien. Mr Bourdages trop confiant dans le patriotisme

(1) "Sociétés nationales 1836" (inscription dans la marge)

et les lumières de certains agitateurs était le véhicule ordinaire de fausses mesures dont il ne voyait pas la portée ni le gouffre dans lequel il aidait à plonger son infortuné pays: car il aurait reculé d'horreur. Il est mort à St Denis dans un âge avancé dont il en avait consacré une grande partie au Service de son pays tant au Service de la milice, dans la guerre américaine qu'à la défense de ses droits depuis 1806 à 1835.

CHAP. VI

En 1835 et surtout l'année suivante se formèrent plusieurs associations de bienfaisance dont nous parlerons plus tard; nous nous bornerons à parler dans ce moment des différentes sociétés nationales des diverses sections des populations de cette Province telles sont les Sociétés des Anglais, des Irlandais, des Ecos-sais, des Français et des Allemands; nous avons déjà parlé de la Société canadienne de St J.B. (1). Nous en parlerons de nouveau lorsqu'en 1842 on la verra vraiment catholique et par là même canadienne et nationale.

(2) E.N. Lambert Dumont (3) Ecuyer Lt Colonel de Milice ancien membre du Parlement et Seigneur de la Rivière du Chêne, de l'île à la fourche, juge à paix et des petites Causes, mourut le 25 avril 1835. Il était né aux Trois Rivières le 25 septembre 1767. Il fut placé de bonne heure au Collège de la Longue Pointe qui a été, comme on sait, le berceau de celui de Montréal et fondé par Mr Cavaleau Curé de cette paroisse. Il y parcourut toutes les classes et alla terminer son cours au Séminaire de Québec vers 1780. Il se distingua dans les hautes Mathématiques d'une manière spéciale. Le Célèbre Edmund Burke Professeur de Philosophie au Collège de la Capitale, depuis Evêque de la Nouvelle-Ecosse lui fit la philosophie et les Mathématiques sur lesquelles il soutint des thèses publiques avec MM Chabaillez, Dénéchaud et Brunet. Il cultiva depuis cette étude, et s'y rendit si habile qu'il résolvait en se jouant les problêmes qui faisait le désespoir des plus instruits; l'histoire dont il est vrai de dire qu'il en parcourait

(1) Saint-Jean-Baptiste (n.d.l.r.)

(2) Les pages 83-84-85-86 du texte original sont raturées de haut en bas.

(3) "Mort de Mr Dumont" (inscription dans la marge)

le vaste cadre avec beaucoup d'habilité était aussi une de ses études. Il fut commissionné: Lt-Colonel et Magistrat du Comté d'York maintenant des Deux Montagnes en 1807 par Thomas Dunn le plus ancien membre protestant du Conseil qui prit les rênes de l'administration de la Province après le Départ de Shores Milnes 1805.

Il marcha à la tête de sa division au commandement général 1813. quelque différent avec le Gouvernement par rapport à la Seigneurie (1) de l'île à la fourche lui fermèrent l'entrée au Conseil Législatif. Il fut très longtems membre du Parlement Provincial jusqu'en 1827. qu'il termina sa carrière politique.

La Religion qui, comme a dit quelque part, le célèbre Bacon est l'aromate qui empêche la Science de se corrompre et qu'on inculque avec tant de soins dans nos Collèges par les préceptes et les exemples avait jetté de si profondes racines dans le coeur de cet honnête citoyen qu'il conservait à travers les écrits et les orages de la jeunesse une foi inébranlable qui jointe à une vie très frugale lui procura une vieillesse heureuse et vertueuse. Il était depuis longtems un modèle et bien avant d'éprouver les étreintes de la maladie il s'était occupé à préparer de loin son sacrifice. Aussi la mort ne l'effraya point et les vers suivans de J.B. Rousseau trouvent ici une application si juste que je ne puis m'empêcher de les citer:

Voyez ce front toujours paisible!

Cette douce sérénité...

Cette ame au trouble inaccessible

Cependant l'arrêt est porté

La douleur croit et lui découvre

Le tombeau menaçant qui s'ouvre

 (1) "Mr Dumont père 1835" (inscription dans la marge)

De sa dépouille impatient...
Cet aspect (2) n'a rien qui le touche!
Et c'est un soleil qui se couche
Plus serein qu'à son orient...

Plusieurs Curés et une foule immense accompagnèrent ses restes au tombeau. Mr Dumont était d'une famille très ancienne et noble du Pays. Il avait des sentimens élevés, un coeur droit, une politique modérée et trop pour l'époque de l'agitation. Il était instruit bon époux, bon père, citoyen utile.

Mr Dumont avait épousé en 1800 Delle Narcisse LeMaire St Germain fille de feu le vénérable Mr André LeMaire St Germain officier de Milice et marchand du village de St Eustache. Il eut 15 enfans de ce mariage dont une seule fille survit Dame Marie Elmire mariée en 1825. à Pierre Laviolette Ec. capt. de Milice et Coseigneur de la Rivière du Chêne.

Deux des plus jeunes Demoiselles de Mr Dumont Virginie âgée de 17 ans avec Caroline âgée de 13 ans se noyèrent dans le rapide de la Rivière des Mille Iles, en octobre 1834. peu d'accidens offrent des circonstances plus cruelles: deux jeunes personnes charmantes parvenues à la fleur de l'age tombent frappées d'une même mort tandis que vives et légères elles jouissaient ensemble des plaisirs de la campagne et des douceurs de leur étroite union. Liées par les plaisirs innocens et les charmes de l'esprit de la beauté et du sang elles partagent les horreurs du trépas sous les yeux même d'un malheureux (2) père qui les avait enmenées avec lui pour les délasser et leur faire prendre l'air; et qui voit disparaître à la fois ces deux êtres si chers sans pouvoir leur porter aucun secours

(1) "Ditto" - "les 2 jeunes Dlls Dumont" (inscription dans la marge)

(2) probablement "malheureux" (n.d.l.r.)

ni lui ni d'autres. Ce terrible accident jetta le deuil dans toute la paroisse qui partagea cordialement la douleur de cet infortuné père qui voit ainsi moissonner deux jeunes fleurs qu'il cultivait avec tant de charmes: Elles avaient toutes les qualités et les pratiques de la vertu.

Mr Dumont avait aussi vu périr un de ses jeunes fils nommé Antoine agé de quatorze ans qui se noya à la Rivière le 22 juin 1820. où il était à l'école. Cet enfant promettant beaucoup par les qualités de son coeur et de son esprit. Sa Dame était morte en 1832. du Coléra, comme nous l'avons dit. Il se remaria à Demoiselle Ménécher en 1834. et avec laquelle il n'eût point d'enfant. Les deux fils survivans à tant de pertes dans cette famille sont morts en 1841. comme nous le mentionnerons à cette date.

Les sociétaires (1) de ces diverses dénominations s'assemblent une fois l'année le jour de la fête du patron de leur association, à leurs Eglises respectives où ils vont en procession musique en tête, étendards et insignes nationaux déployés, puis dans un banquet solennel où l'on prononce des discours d'occasion sur la fête, la politique, la patrie de chacun et l'on porte des toasts correspondans aux sujets traités dans le gala ou tout autre que l'on veut; mais toujours dans un but d'union, de loyauté, de fraternité sociale. Les principaux membres ou des amis d'autres sociétés sont aussi admis dans les autres compagnies de cette sorte. Ces réunions sont vraiment belles, imposantes et tout s'y passe dans l'ordre et la bienséance.

 (1) "Sociétés Nationales 1836" (inscription dans la marge)

La Société des Irlandais a toujours outre le banque ordinaire des autres Sociétés, la messe solennelle le jour de la St Patrice Patron de la Verte Erin, un sermon d'apparat où le prédicateur une feuille de trèffe en main réveille les souvenirs de la patrie, un pain béni de plusieurs étages et enfin une collecte très abondante pour les pauvres. La Société de St Patrice a choisi le father Phelan pour son aumonier et celle de Québec le Father M'Mahon, chapelain de la Congrégation St Patrick.

Ce Mr M'mahon homme de talens et d'influence éprouva le 2 avril 1836. des tracasseries de la part de quelques patriotes qui, à cette époque étaient tout puissans ou du moins se donnaient comme tels. Ils accusaient Mr M'Mahon d'avoir fait de la politique en chaire et ce qui était impardonnable c'est qu'elle n'était pas dans le sens des 92 résolutions (1) de la Chambre; on fit des plaintes, à l'Evêque contre ce digne prêtre qui aurait pu devenir la victime de ce catachisme patriotique si plus de 150. principaux Irlandais de la Congrégation St Patrick n'eussent démenti ces accusations calomniatrices et demandé comme une faveur dans une adresse à Mgr Signay de conserver parmi eux leur respectable Chapelain Mr M'Mahon. L'Evêque se garda bien de déplacer un homme du plus haut mérite et si digne de la confiance publique, sur l'accusation de voués politiques surtout.

Les patriotes perdirent par cette démarche fausse la confiance des Irlandais qui abandonnèrent dès lors la bannière agitée. Ce guet a pens ne fut pas le seul qu'on tendit au clergé à cause de la politique comme nous verrons plus tard. Mais outre cette désagréable affaire qui venait de la part des catholiques, il y en eut une autre de la part de quelques ministres protestans de

(1) "St Patrice - Québec 1836" (inscription dans la marge)

Capitale touchant l'assistance des protestans à la fête de St Patrice.

Cette démarche extravagante des ministres ne tendait qu'à troubler la paix et la tolérance vraiment chrétienne qui avait toujours régné dans cette colonie depuis la cession de ce pays aux amis britanniques 1759. Dans cette fête il n'y avait jamais eu d'altercations entre les catholiques et les protestans, au contraire on s'y était porté de côté et d'autre dans une paix et confraternité parfaites, il n'y avait (1) aucun sujet de récrimination de la part des protestans de ce côté là; aussi les ministres ne réclamèrent que sous le rapport religieux d'une affaire purement cérémoniale ils en firent un sujet de controverse sur un des points fondamentaux du christianisme, rejeté par les premiers dissidens et rappelé par ceux de ce tems ci, à Oxford, à Cambridge et ailleurs. La conscience donc remuée des Ministres et le zèle religieux s'emparant d'eux tout à coup et pour la première fois dans ce pays du moins ils dressèrent le manifeste suivant pour tous ceux qui suivent le rit anglican et qui ont pu saisir quelques unes des cent mille oscillations du protestantisme dont le baromètre moral est à la chaleur et au froid de quelques ignorans prêcheurs à tant la pièce. Nous traduisons ce document mot à mot: il est à l'honneur des Ministres épiscopaliens de Québec sous la date du 11 mars 1836.

"Frères chrétiens, nous le Clergé de l'Eglise d'Angleterre soussignés, chargés par la providence du Dieu tout puissant, du soin de veiller sur vos âmes, dont nous devons rendre compte, nous vous requerrons de porter votre attention sur les observations suivantes:"

(1) "Manifeste des Ministres de Québec 1836" (inscription dans la marge)

"Nous voyons par des avis de vos diverses sociétés que l'on vous propose d'assister collectivement au service divin le 17. mars courant à l'église catholique romaine de St Patrice. En toute charité chrétienne autant que par devoir nous désirons vous faire des remontrances à ce sujet".

"Nous observons d'abord que vos frères catholiques ne peuvent s'offenser si vous n'assistez pas à leur église car ils n'assistent jamais aux vôtres. Mais lors même qu'ils s'en offenseraient notre devoir reste le même et nous devons vous prier de ne pas assister à leurs offices contre lesquels vous protestez et que vous considérez par religion comme idolâtres (1). Idolâtres en autant que ces offices consistent en partie de prières adressées à la Vierge Marie, aux Saints et aux Anges, mais idolâtres spécialement si, comme nous, croyons que ce sera le cas, la Grand Messe a lieu car alors l'eau consacrée avec le vin est considérée comme étant Dieu et adorée comme tel. Si vous dites que vous pouvez être présents sans participer à l'idolâtrie soyez sûrs que vous vous trompez: car vous y participez par votre présence volontaire, des genuflexions qu'on exigera de vous ainsi que nous le croyons lors de l'élévation de l'holocauste".

"En conséquence, par consistance, par foi, par charité, nous vous prions, comme protestans, de ne pas assister à ce service. Nous devons craindre Dieu, sans quoi nous ne pouvons aimer la fraternité."

(1) "Les Ministres désavoués" (inscription dans la marge)

(Signé) "Harvey Washell recteur de Québec J. Hudson chapelain des forces, C.W. Swell Ministre de la Chapelle de la Trinité, ci-devant des Jésuites, J.Brown Ministre de la Chapelle St Pierre et W Anderson de Québec".

Cette adresse était trop illibérale pour être reçue même des protestans qui jouissent dans cet heureux pays d'une tolérance parfaite après s'être éloignés des Autodaffés de l'inquisition religieuse et fanatique de l'Europe, sans éprouver une sévère censure. D'ailleurs les Sociétaires ne pêchaient pas plus en se réunissant que leurs Sts que les Ministres eux-mêmes croient sans doute réunis dans le ciel quoique St Patrice, St George et St André doivent certainement appartenir à cette religion que les Ministres appellent idolâtre! Or si les patrons sont ensemble dans le même lieu après avoir appartenu à la même Eglise catholique romaine pourquoi leurs enfans n'iraient (1) pas dans la même Eglise qu'ils ont illustrée jadis par leur foi catholique et pourquoi les ministres sont ils eux-mêmes en dehors de cette église de leur patron St George pour se laisser aller à tout vent de doctrine et aux oscillations de leurs pauvres cervelles? Plus de 375 protestans repoussèrent avec indignation cette burlesque escapade des ministres fanatiques de Québec. Nous ne produisons ici que la réclamation des protestans de Montréal dont suit la teneur littéraire:

"Nous protestans résidens de Montréal soussignés avons lu avec autant de surprise que d'indignation, une communication datée de Québec, du 11 mars dernier signée par H. Washell adressée aux membres protestans des Sociétés de St George, St André, St Patrice, etc. de cette Ville. Nous croyons nécessaire d'exprimer notre désapprobation des procédés que ces Messieurs ont

(1) "Par leurs adeptes 1836." (inscription dans la marge)

cru devoir adopter et nous ne pouvons trop hautement blamer l'essai de troubles qu'ils font dans une Société paisible et de chercher à y introduire cet esprit de bigotterie et d'intolérance propres à interrompre l'harmonie et la bienveillance mutuelle qui doivent caractériser tous les chrétiens".

"Nous espérons que sa Seigneurie l'Evêque Anglican de Québec témoignera son déplaisir touchant ce procédé peu charitable; et nous croyons devoir à nos frères romains catholiques de désavouer toute participation dans ces sentimens illibéraux si maladroitement déployés dans l'adresse des Ministres et de leur offrir l'assurance de notre estime et le désir que nous avons de nous trouver de nouveau réunis en pareille occasion".

Comme on voit le Clergé anglican de Montréal ne parait pas dans la scène et laisse tout faire à celui de Québec comme plus fanatique ou plus fou que lui mais qui se croit plus influent! Mais voyez leur influence en matière de dogme et de discipline! On envoie principes et ministres dans le département de l'extravagance et de la bigotterie. Dans le principe protestant qui fait chacun juge de sa foi le ministre n'a rien à commander, pas plus que le dernier Laïc duquel ils ne diffèrent que par les revenus dont ils se gorgent, mais nullement par la science, les privations et l'état, chaque protestant peut dire d'eux avec le savant le Maistre: Ils sont ce que nous sommes et vivent comme nous. Aussi n'ont-ils aucune autorité sur la foi de leurs ouailles dont les oscillations et la divergence d'opinions religieuses égalent celles des têtes: tot capita tot sensus.

Les choses allèrent comme de coutume et il servit de rien aux Ministres de Québec de s'être fourvoyés dans la tolérance chrétienne. La fête de St Patrice se fit à Québec comme à Montréal avec le plus bel ordre et la plus parfaite sympathie avec cette différence pourtant bien louable que la Société de St Patrice de Québec au lieu de faire un somptueux banquet comme il était d'usage de la faire par le passé décréta que les frais en seraient donnés aux pauvres. C'est une bien belle pensée que celle là! Aussi dut-elle être adoptée par d'autres Sociétés l'année suivante. Sans doute que les Ministres savans théologiens, n'y trouveront pas d'idolatrie surtout s'ils ne sont pas appelés à bousiller eux mêmes.

Nous étions (1) aux jours de la folie et du scandale: peu de tems après cette insolite production du savant Clergé Anglican de Québec on vit paraître à Montréal l'ouvrage inqualifiable de Laménais: les paroles d'un croyant. Ouvrage, comme l'a dit le journal des Débats, en France, d'un mauvais prêtre et d'un mauvais citoyen. Le Canadien de Québec en avait déjà donné l'analyse avec beaucoup de complaisance pour laquelle il fut vertement bani par un écrivain anonyme qu'on suppose être Mr M'guire grand vicaire de Québec. Mais malgré ces justes réflexions on vit bientôt sortir en entier cet ouvrage extravagant des presses de la Minerve de Montréal journal ultrapatriote rédigé par Mr Duvernay.

Cette production immorale et anarchique ne fit pas fortune en Canada quoiqu'elle parut dans un tems où les têtes étaient fortement convulsées par l'esprit de parti. Mais comme il n'est guère d'usage chez le peuple de lire les journaux publiés ni les

 (1) "Paroles d'un croyant 1836" (inscription dans la marge)

milliers de pamphlets politiques ou hérétiques qui nous viennent à foison des Jongleurs Américains ou Anglais, il n'eut guère connaissance des paroles d'un Croyant. De plus l'Evêque n'oublia point de mettre ses prêtres en quête contre l'enfant monstre de l'Abbé de Laménais naguère si mouton, si dévot, si ragot.

On attribua la réimpression des paroles d'un croyant à Mr J.J. Girouard, notaire de St Benoit alors membre de la Chambre, l'un des plus savans c'est que Mr Girouard est connu pour ses principes religieux et modérés. Mais après tout si Laménais qui fut tout cela a bien (1) le composer (2), le faire imprimer, l'autre aura bien pu aussi le faire promener en Canada. Qu'on se souvienne, au reste, que dans ces matières il est facile de prendre le change et ne pas regarder cet ouvrage sur le même point de vue que le journal des Débats quoiqu'il en soit des paroles d'un Croyant le Haut Canada avait plus à repousser que cet ouvrage de Laménais: c'était un vestige un esprit d'innovation, d'hétérodoxie qui travaillaient fortement le peuple de cette Contrée et jettant leurs torches incendiaires non seulement dans l'état mais aussi dans l'Eglise: d'abord le fanatisme d'un grand nombre de sectes qui pullulent dans le Haut Canada avait été battu par le Catholique journal rédigé par Mr M'donell Grand Vicaire et homme du premier Mérite; mais le mal refoulé de ce côté passa dans les rangs catholiques et porta à l'église de cette province de plus rudes coups que ceux des sectaires. Voici le fait:

Un Mr O'grady à qui l'Evêque de Kingston Mgr M'donell avait donné des lettres de grand vicaire sans le connaître suffisamment, se conduisait mal dans sa Cure d'York; l'Evêque l'en avertit charitablement; il méprisa ses avis. Il continua ses désordres les

(1) Il manque, probablement un mot entre "bien et"le composer"
(n.d.l.r.)

(2) "Troubles dans l'Eglise du H. Canada 1836" (inscription dans la marge)

multiplia même à tel point que l'Evêque fut forcé et comme malgré lui d'en venir à l'interdit et même aux censures ecclésiastiques. Interdit disgracié O'grady murmura contre l'Evêque, ameuta ses partisans pour pouvoir résister à l'autorité de l'Evêque s'il eut du l'éloigner de force de sa cure (1) qu'il ne voulait pas quitter malgré son interdit. Mgr M'donell tenta d'y aller lui même pour arranger la chose sur les lieux mais à peine eut-il franchi la porte de l'église qu'il fut obligé de sortir au plus vite sans quoi il aurait pu être tué par les partisans du Prêtre O'grady qui se portèrent à des excès monstrueux contre leur Evêque.

Mais heureusement le gouvernement de Kingston fit donner main forte à l'Evêque qui fit évacuer le presbytère et l'église d'York de la personne et des effets d'O'grady. Sorti du H Canada O'grady fit semblant d'aller porter ses plaintes jusqu'à Rome; mais il ne passa point New York; il s'en revint bientôt dans ses brisées prendre la rédaction d'un journal patriote digne émule de la Minerve de Montréal. Il se lia avec Lyon M'Kenzy Pylade de Mr Papineau sur laquelle il réglait sa baromètre politique. O'grady fit gémir ses presses de ses différens avec l'Evêque et de ceux de son ami M'Kinzie contre le gouvernement du Haut Canada. Ils parvinrent tous les deux à créer des préjugés et à faire adopter des mesures contre l'Evêque de Kingston. Ces calomnies ne firent que faire briller davantage le mérite distingué de Mgr M'donell dont la grande réputation devait bien vite écraser ces faibles Pygmées. L'Evêque se contenta d'exposer sa conduite au Lt-Gouverneur le célèbre Sir Francis Bond Head afin de le mettre en garde contre ses calomniateurs dans une lettre qui est du 7 mars 1836. et adressée au Secrétaire civil de cette

(1) "Mgr M'donell et O'grady 1836." (inscription dans la marge)

Province qui avait articulé à l'évêque les charges que ses ennemis avaient déposées contre lui. La voici mot à mot:

Monsieur (1), "j'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 7 ultimo me transmettant des extraits des Dépêches du Comité de Ripon et du Lord Glenegg avec une adresse de la Chambre d'assemblée de cette Province en date du 19. du mois dernier à S. Exc. Sir Francis Bond Head."

"Le Lt-Gouverneur voudra bien me pardonner la liberté que je vais prendre de lui faire certaines observations sur cette production extraordinaire de l'Honorable Chambre d'Assemblée."

"L'assertion émise dans l'Adresse que le pays a été lésé par la présence du juge en chef comme Orateur du Conseil Législatif ne repose sur aucune vérité: jamais il n'est survenu à l'esprit de personne de soupçonner de la partialité au juge en chef dans l'administration de la justice, si ce n'est dans l'esprit des Auteurs de l'Adresse qui jugent de l'honneur et de l'intégrité des autres par le manque total de ces vertus chez eux."

Quant à l'Archidiacre de Toronto comme j'ai eu souvent l'occasion d'assister au Conseil Législatif tout ce que je peux dire, c'est que je ne l'ai jamais vu mêlé dans aucune discussion politique quelconque; mais je l'ai vu porter l'attention la plus infatigable à ses fonctions pastorales, exercer sa charité envers les pauvres de sa croyance et je pense que toutes les personnes respectables se joindront à moi pour lui rendre un pareil témoignage."

(1) "Lettre de l'Evêque M'donell" (inscription dans la marge)

"Quant aux accusations portées contre moi je déclare en être peu affecté, ayant la consolation de penser que 50. ans passés au service de Dieu et de mon pays, ont établi mon caractère sur une base trop solide pour pouvoir être ébranlé (1) par les accusations fausses de deux calomniateurs de notoriété publique."

"En vérité il faudrait avoir une dose de vanité plus qu'ordinaire si à l'âge de 84 ans et avec une constitution usée je m'imposais les fatigues de 400 milles, à travers de mauvais chemins, pour avoir l'honneur de siéger pendant quelques jours, dans le Conseil Législatif même lorsque je serais convaincu que l'état de ma santé pourrait me permettre de jouir de cet honneur. L'idée en est absurde et me prouve que la malice vindicative des deux individus m'ont porté cette accusation sachant bien qu'elle est fausse que pour exposer mon nom à la censure et à la diffamation publique!"

"J'ai appelé sur moi leur haine mortelle par l'exécution consciencieuse de leur expulsion des paroisses de la plus haute importance: celle de l'un en le privant du ministère sacré qu'il déshonorait par une conduite scandaleuse et immorale et celle de l'autre en imprimant dans le coeur de ses ouailles des principes de loyauté et d'attachement à leur souverain, à leur constitution, et en neutralisant ainsi ses tentatives malicieuses de semer la désafection par des harangues et des secrets révolutionnaires. Si c'est là un crime c'en est un dont je ne dois pas attendre de pardon: car bien loin de m'en repentir je déclare que ni les menaces ni les gibets ne pourraient jamais me détourner de remplir un devoir aussi sacré".

(1) "Contre O'grady et M'Kingzie 1836" (inscription dans la marge)

"On m'accuse ensuite dans l'Adresse de négliger mes fonctions spirituelles et le soin des âmes pour vouer mon temps et mes talents à la politique du siècle."

"Pour réfuter cette accusation fausse et malicieuse (1) il suffit de remonter à l'époque de mon arrivée ici en 1801. Il n'y avait alors que deux églises et deux prêtres dans tout le Haut Canada. L'un d'eux abandonna bientôt son poste et l'autre résida dans les townships de Sandwich et ne dépassa point les limites de sa Mission; de sorte que j'eus toute la Province en soin et je restai ainsi sans aide pendant dix ans".

"Durant cette période il m'a fallu parcourir le pays depuis le Lac Supérieur jusqu'à la frontière du Bas Canada pour remplir mes devoirs de pasteur; transportant parfois, sur mon dos ou dans des canots sauvages ma chapelle et mes provisions; vivant avec les Indiens, sans autre abri que leur cabane et souvent sans autre nourriture que leur pernican et leur sagamélé... Je n'ai pas enduré de moindres fatigues et de privations parmi les colons nouveaux et les émigrés, dans leurs huttes, exposé que j'étais à l'injure des uns et nullement pourvu de ce qui est nécessaire à la vie. C'est ainsi que j'ai employé mon temps et usé ma santé depuis que je suis dans le Haut Canada, où je n'ai jamais cherché à obtenir un siège dans les conseils ni à dévouer mon temps à la politique comme l'avancent faussement mes deux calomniateurs "O'grandy et M'Kingzie)"

"La construction de 35 églises et Chapelles catholiques grandes et petites est due à mes efforts; et les services de 22 ecclésiastiques zélés dont la plupart ont été formés à mes frais prou-

 (1) "Mgr M'donell 1836" (inscription dans la marge)

vent suffisamment sans doute que je n'ai pas négligé mes fonctions spirituelles ni de soin des âmes confiées à ma surveillance. Mais si cela ne suffit pas, je puis produire d'autres documents qui feront croire apparemment que depuis mon séjour dans cette Province, j'ai dépensé 13 000 de mes propres fonds outre ce que j'ai reçu d'ailleurs pour construire des églises (1), des Presbytères, des maisons d'école et pour l'avancement de l'éducation générale".

"Avec la connaissance de ces faits constatés d'une manière prérumptoire, mes accusateurs respectent bien peu la vérité lorsqu'ils me taxent de négliger le soin des âmes et mes fonctions spirituelles. Les Auteurs de l'Adresse à son Excellence savaient bien que je n'ai jamais joui d'aucune situation de profit que depuis peu qu'il a plu à mon souverain de m'accorder un salaire que j'ai bien mérité par 42. ans de services et de devoirs fidèlement remplis envers mon pays, savoir: pour avoir levé deux corps de troupes parmi mes ouailles pour la défense de cette Colonie dans des circonstances critiques. Ces deux régimens étaient: 1- celui des Volontaires Glengary, qui a été levé par mon influence comme corps catholique durant la révolte Irlandaise. J'ai partagé alors les fatigues les fatigues (2) et les dangers de ces braves et je n'ai pas peu contribué à réprimer la capacité des soldats et à ramener le peuple aux sentimens du devoir envers son souverain; comme on peut trouver dans le bureau du Gouvernement à Toronto d'amples et d'Honorables témoignages de ces services et de ma conduite. Le 2e Régiment du Glengary, a été levé dans cette province lorsque le Gouvernement des Etats Unis commit une invasion et voulut faire la conquête du Canada; il a été levé et

 (1) "O'grandy M'Kingzie 1836" (inscription dans la marge)

(2) "les fatigues"était répété 2 fois dans le manuscrit original (n.d.l.r.)

organisé en partie par mon influence. Sa feuë majesté a reconnu, par l'entremise de Lord Bathurta alors secrétaire d'Etat pour les Colonies mon zèle à servir mon pays, mes honoraires ont été augmentés alors et il m'a été assigné un Siège dans le Conseil Législatif comme une marque distinguée de la faveur de mon Souverain."

"Je regarderais comme une honte pour moi si je renonçais (1) à cet honneur quoique je ne puisse guère espérer d'y siéger à l'avenir; je ne crois pas non plus que le Lord Glenegg qui sait quelque chose sur mon compte s'attende à ce que je serais assez faible, sur les derniers jours de ma vie, pour faire l'abandon d'une marque de faveur que m'a conférée mon souverain pour gratifier la malice vindicative de quelques radicaux sans principes."

"Au reste bien loin d'être irrité de la persécution injuste de mes ennemis je prie Dieu de me donner assez de patience pour souffrir pour l'amour de la justice et de leur pardonner leur injuste conduite à mon égard."

"J'ai l'honneur d'être: Al. M'donell."

Cette lettre énergique qui ne sentait rien du vieillard, la conduite loyale du Clergé du Haut Canada ainsi que celle de tous les Canadiens de cette localité et l'Administration ferme et prudente de Sir Francis Bond Head opinèrent une réaction complète dans la politique de cette province et firent tomber O'grady, son complice M'Kingzy et les autres souffleurs et révolutions dans une nullité parfaite. M'Kingzy fut expulsé de la Chambre le Conseil Exécutif qui se prétendait responsable à la Chambre fut destitué et remplacé par des conservatifs. Sir Francis communiqua

(1) "Sir Francis Bond Head" (inscription dans la marge)

à la Chambre d'assemblée en entier ses instructions royales sur la conduite des affaires publiques ce qui déchira le voile du mystère dont le couvrait le Lord Gosford sur le contenu de ces dépêches générales pour les Deux provinces dont il n'avait communiqué qu'une partie à l'Assemblée du Bas Canada tandis que l'énergique (1) et clairvoyant Bond Head révéla tout et répondit hardiment, définitivement aux éternels griefs de la Chambre du H.C. et cassa le Parlement de cette Province.

Il visita ensuite en personne toutes les principales localités de la haute province, vit toutes les sommités des villes et des campagnes, et communiqua avec tant de franchise, de prudence et d'adresse qu'il fut accueilli partout avec un enthousiasme extraordinaire, des adresses de félicitations de bienvenue et de confiance lui furent remises de tous les quartiers et de tous les points de son territoire gouvernemental, en sorte que les élections se firent partout dans son sens et que la nouvelle Chambre fut de coeur et d'âme pour sa politique dont il devint le maître absolu comme par enchantement et par ces renversements subits et inconcevables qui magnétisent toutes les opinions publiques et particulières: ce qui est bien rare pourtant. L'entraînement fut si général et l'on peut dire si extraordinaire que le discours que Sir Francis Bond Head adressa au nouveau Parlement fut imprimé aussitôt après en lettres d'or sur du beau satin blanc encadré et disséminé sur toute la Province qu'il avait changée totalement (2) en si peu de temps dans la politique agitative si fortement enracinée chez elle et tout à coup déchirée par l'influence merveilleuse de Sir Francis. A Montréal un chapellier fit un chapeau à la Bond Head que tous les loyaux firent copier à l'envie et en achetèrent de cette façon.

(1) "Corrige la politique de la Province- 1836" (inscription dans la marge)

(2) probablement "totalement" (n.d.l.r.)

Deux hommes comme ceux dont nous parlons en ce moment qui auraient eu les rênes de l'état et de l'Eglise du Bas Canada auraient réussi tout aussi bien ici que là à changer la politique aveuglément agitative: il n'eut été question que d'éclairer le peuple trompé par ses chefs mais qui était loyal dans le coeur comme l'a prouvé (1) la rébellion isolée de 1837 et 1838. Mais dans cette Province le Gouverneur et les Commissaires n'avaient de communications qu'avec la Chambre qui se croyait par là même très importante et très redoutable, au lieu de se montrer chez le peuple, les bons habitans des villes et des campagnes comme avait fait Sir Francis, puis écrire comme le Grand évêque M'donnell, le Gouverneur ne communiquait au peuple que ce qui devait l'irriter, savoir: les écrits qui cassaient les officiers de milices et des proclamations que les Agitateurs méprisaient publiquement ou les commentaient à leur manière pour exciter davantage les passions.

Il eut fallu dès 1836 que les tribunes sacrées inspirées du Siège épiscopal eussent retenti des devoirs du peuple envers l'ordre établi, prêchant hardiment ses droits et ses pouvoirs mais en même tems sa conduite à tenir pour les préserver des orages d'une guerre civile qui devait les détruire de fond en comble. Voilà ce que tous les amis du pays sentaient et désiraient mais ce qu'ils obtinrent trop tard car lorsque l'évêque voulut élever la voix en 1837. nous étions déjà dans le gouffre de la rébellion. Il eut fallu adopter plutôt la marche qu'on nous indiquait alors; et encore fallut il presser l'Evêque de se mettre en avant. Le Clergé était loyal sans doute mais les uns allaient trop loin en fait de loyauté: il faut prêcher le devoir sans doute mais il ne

(1) "Gosford et les Evêques 1836" (inscription dans la marge)

faut pas oublier le droit sacré du peuple; les autres au contraire étaient trop complaisans aux exigences malentendues de la politique des agitateurs il fallait donc une marche réfléchie et uniforme qui, adoptée dès cette année et suivie avec modération et prudence aurait prévenu les malheurs de notre infortunée patrie qui passe de si cruels momens depuis cette turbulente et néfaste époque.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DEUX-MONTAGNES

Buts :

- a) promouvoir l'étude de l'histoire et de la généalogie dans le comté de Deux-Montagnes ;
- b) travailler à la recherche, à la compilation et à la conservation des documents relatifs à l'histoire ;
- c) aider de son influence ceux qui se livrent à des travaux historiques et leur fournir, si possible, les documents jugés opportuns ;
- d) observer, étudier, appuyer et lancer au besoin les mouvements de conservation de monuments historiques ;
- e) établir, organiser et administrer un musée historique et un centre d'art ;
- f) recueillir, collectionner et exposer tous objets antiques, par gratitude envers les aïeux et pour divulguer les modes et conditions de vie ancestrales ;
- g) recevoir tous dons qui intéressent ou consolident la Société ;
- h) maintenir toutes relations avantageuses avec d'autres sociétés ;

Devise : L'histoire réfléchit le passé, éclaire l'avenir.

Pour devenir membre, une cotisation annuelle de \$10 est exigée.

Vous êtes prié d'expédier votre chèque ou mandat de poste à :

Société d'histoire de Deux-Montagnes
Case postale 204
Saint-Eustache (Québec)